

### 3.6 Végétation et milieux humides

#### 3.6.1 Introduction

Cette mise à jour est axée sur les composantes du projet et les effets associés du projet qui n'ont pas été évalués dans l'EES ou qui ont changé depuis l'EES. Depuis le dépôt de l'EES, un certain nombre de composantes du projet ont été modifiées ou optimisées (voir la section 2). Le tableau 3.6-1 fournit une liste de ces composantes du projet et la raison pour laquelle la composante est incluse ou non dans cette documentation additionnelle pour la végétation et les milieux humides. Étant donné qu'il n'y avait aucun changement dans les composantes du projet en Alberta, cette province n'est pas incluse dans le tableau 3.6-1. En plus des changements apportés aux composantes du projet (voir le tableau 3.6-1), le tableau 3.6-2 présente un résumé des nouvelles données de référence recueillies pour les composantes du projet et la justification de l'inclusion.

La section 3.6.2 présente les données de référence à jour, s'il y a lieu, pour les composantes du projet qui ont changé ou qui n'ont pas changé depuis l'EES. La section 3.6.6 présente une caractérisation des effets résiduels du projet à jour, s'il y a lieu, pour les composantes du projet qui ont changé ou qui n'ont pas changé depuis l'EES. La méthodologie utilisée pour cette mise à jour de l'étude est conforme à celle de l'EES qui a été présentée dans le volume 1, section 6 de l'EES.

**Tableau 3.6-1 Mise à jour de l'étude selon les changements apportés aux composantes du projet**

Province	Composante du projet		Incluse dans la mise à jour de l'étude? (O/N)	Justification de l'inclusion ou de l'exclusion dans la mise à jour de l'étude
Saskatchewan et Manitoba	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline (latéral de Cromer)	O	Les modifications apportées au latéral de Cromer depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
		Les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada (conversion du pipeline)	O	Les modifications du tracé du pipeline n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'EES. Il existe neuf modifications du tracé en Saskatchewan et au Manitoba.
		Remplacement de l'ouvrage de franchissement de cours d'eau (rivière Assiniboine)	O	Modifications du tracé qui avait été évalué dans le cadre de l'EES. Les études sur le terrain relatives au remplacement de l'ouvrage de franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.

**Tableau 3.6-1 Mise à jour de l'étude selon les changements apportés aux composantes du projet**

Province	Composante du projet		Incluse dans la mise à jour de l'étude? (O/N)	Justification de l'inclusion ou de l'exclusion dans la mise à jour de l'étude
Nord de l'Ontario	Pipeline	Les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada (conversion du pipeline)	O	Les modifications du tracé du pipeline n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'EES. Il existe 17 modifications du tracé dans le Nord de l'Ontario.
		Remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau (rivière Madawaska et rivière Rideau)	O	Modifications des tracés qui avaient été évalués dans le cadre de l'EES. Les études sur le terrain relatives au remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau des rivières Madawaska et Rideau n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.
Est de l'Ontario	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
Québec	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline (y compris les latéraux de Montréal et de Lévis)	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
Nouveau-Brunswick	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.

**Tableau 3.6-2 Données de référence additionnelles de 2014**

Province	Composante du projet		Justification de la mise à jour des données de référence
Alberta	Pipeline		Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP) sur une distance d'environ 35 km le long du nouveau pipeline n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
Saskatchewan et Manitoba	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP) ainsi que la classification et la cartographie pour l'utilisation du territoire et les milieux humides n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
		Terminal de réservoirs	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP) ainsi que la classification et la cartographie pour l'utilisation du territoire et les milieux humides n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
Nord de l'Ontario	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP), la classification écologique des terres, ainsi que la classification et la cartographie pour les milieux humides n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
Est de l'Ontario	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP), la classification écologique des terres, ainsi que la classification et la cartographie pour les milieux humides n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
Québec	Installations	Stations de pompage	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP) n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.
Nouveau-Brunswick	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les études sur le terrain de 2014 sur les EFIC (incluant les EP), la classification écologique des terres, ainsi que la classification et la cartographie pour les milieux humides n'ont pas été incluses à temps pour la présentation de l'EES.

### 3.6.2 Résumé des données de référence additionnelles

La présente mise à jour de l'étude comporte les données recueillies sur le terrain en 2014 dans le cadre des inventaires effectués concernant les communautés de végétation indigène, les milieux humides, les communautés écologiques préoccupantes (CEP), les espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (EFIC) et les espèces végétales exotiques et envahissantes. Les inventaires de 2014 ont porté sur les zones suivantes :

- les zones où la zone de développement du projet (ZDP) évaluée dans le cadre de l'EES a changé;
- les zones où l'on n'avait pas acquis des droits d'accès lors des inventaires effectués en 2013;
- dans l'habitat essentiel désigné et autre habitat adéquat pour les EP végétales à ajouter aux données sur le terrain recueillies au cours des années précédentes.

Les méthodes et procédures suivies pour effectuer les inventaires additionnels menés en 2014 sont décrites dans le rapport de données techniques (RDT) sur la végétation et les milieux humides pour chaque province (voir le volume 11) et étaient les mêmes que celles utilisées lors des inventaires pour le projet menés en 2013, et présentés dans l'EES.

#### 3.6.2.1 Alberta

##### **COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES**

Le programme mené sur le terrain de 2014 ne s'est pas traduit par des modifications des données présentées dans l'étude sur l'EES pour les communautés de végétation indigène ou les milieux humides.

##### **COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES**

Le programme mené sur le terrain de 2014 ne s'est pas traduit par des modifications des données présentées dans l'EES pour les CEP.

##### **ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION**

###### *ESPÈCES EN PÉRIL*

Deux occurrences d'une espèce en péril, l'halimolobos mince (*Transberingia bursifolia* ssp. *virgata* [syn. *Halimolobos virgata*]), ont été identifiées durant le travail sur le terrain pour le projet effectué avant 2014 et déclarées dans l'EES. Neuf autres occurrences de cette espèce ont été identifiées dans la ZER pendant le travail sur le terrain effectué en 2014 selon les protocoles pour les espèces en péril présentés dans Henderson (2009). Des neuf occurrences dans la ZER, deux se trouvaient dans la ZDP et quatre se trouvaient dans la ZEL, à l'extérieur de la ZDP.

Une zone de l'habitat essentiel a été identifiée par Environnement Canada pour une deuxième espèce en péril, cryptanthe minuscule (*Cryptantha minima*), dans la ZDP. La zone de l'habitat essentiel et tout habitat potentiel pour cette espèce dans la ZEL ont fait l'objet de recherches en 2013 et 2014 à l'aide des

protocoles présentés dans Henderson (2009). Aucune occurrence de cette espèce n'a été identifiée en 2013 ou 2014.

#### *AUTRES ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION*

Les données historiques d'occurrence et les inventaires pour le projet ont identifié 511 occurrences de 61 espèces floristiques d'intérêt pour la conservation (espèces non en péril) sur les listes de suivi ou de surveillance de l'ACIMS (2014) (voir le tableau 3.6-3). Ces espèces incluent 28 espèces supplémentaires qui ne figurent pas dans l'EES. Trois EFIC identifiées précédemment dans l'EES ont été retirées de la liste des EFIC en raison de la correction de l'identification des espèces.

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées pendant tous les inventaires réalisés dans le cadre du projet est incluse dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Alberta, volume 11. Les emplacements des EFIC sont montrés dans les figures dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Alberta.

#### *ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES*

Les inventaires de 2014 n'ont pas permis d'identifier des occurrences supplémentaires d'autres espèces végétales exotiques et envahissantes que celles présentées dans l'EES.

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Almutaster pauciflorus</i>	aster pauciflore	S2S3	T	sensible	2 [1]	1	21 [14]
<i>Ambrosia acanthicarpa</i>	franserie lampourde	S2	T	peut-être en péril	0	0	11 [0]
<i>Anagallis minima</i>	mouron nain	S1S2	T	peut-être en péril	2 [1]	5 [6]	6
<i>Anthoxanthum monticola</i> [synonyme : <i>Hierochloa alpina</i> ]	hiérochloé alpine	S3	W	sensible [non répertoriée]	1 [3]	0	0
<i>Astragalus kentrophyta</i> var. <i>kentrophyta</i>	astragale épineux	S2	T	peut-être en péril	0	0	13 [0]
<i>Atriplex canescens</i>	arroche grisâtre	SU	T	en sécurité	2	2 [0]	0
<i>Bidens frondosa</i>	bident feuillu	S2	T	peut-être en péril	1 [0]	2 [1]	2 [5]
<i>Botrychium simplex</i>	botryche simple	S2	T	peut-être en péril	1 [0]	0	0
<i>Carex crawei</i>	carex de Craue	S2	T	peut-être en péril	0	0	1 [0]
<i>Carex hystericina</i>	carex porc-épic	S1	T	peut-être en péril	0	0	4 [0]
<i>Carex parryana</i>	carex de Parry	S3	W	sensible	2 [1]	2 [1]	0
<i>Carex preslii</i>	carex de Presl	S2	T	peut-être en péril	1	0	0
<i>Cerastium brachypodum</i>	céraiste à pédicelles courts	S1	T	peut-être en péril	4 [3]	5	4 [2]

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Chenopodium desiccatum</i>	chénopode desséché	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	0	0	1 [0]
<i>Chenopodium incanum</i>	chénopode farineux	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	0 [1]	0	0
<i>Chenopodium watsonii</i>	chénopode de Watson	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	0	0	1 [0]
<i>Crataegus douglasii</i>	aubépine noire	S3	W	<i>en sécurité</i>	0	1	0
<i>Crepis occidentalis</i>	crépis intermédiaire	S2	T	<i>peut-être en danger</i>	0	1	0
<i>Cryptantha celosioides</i>	cryptanthe fausse-célosie	S2S3	T	<i>indéterminé</i>	1	1 [0]	4 [0]
<i>Cryptantha kelseyana</i>	cryptanthe de Kelsey	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	0	2 [0]	10 [0]
<i>Cuscuta gronovii</i>	cuscute de Gronovius	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	1 [0]	1 [0]	0
<i>Cyperus schweinitzii</i>	souchet de Schweinitz	S2	T	<i>peut-être en danger</i>	0	0	19 [0]
<i>Dichanthelium wilcoxianum</i>	panic de Wilcox	S1	T	<i>peut-être en danger</i>	0	0	13 [0]
<i>Erigeron flagellaris</i>	vergerette à flagelles	S1S2	T	<i>peut-être en danger</i>	0	1	0
<i>Erigeron lanatus</i>	vergerette laineuse	S3	W	<i>en sécurité</i>	1	0	0
<i>Eriogonum cernuum</i>	ériogone penché	S2	T	<i>peut-être en danger</i>	0	2 [1]	12 [7]

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Eutrema salsugineum</i> [synonyme : <i>Arabidopsis salsuginea</i> ]	arabette des eaux salées	S1	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	1 [0]
<i>Eutrochium maculatum</i> [synonyme : <i>Eupatorium maculatum</i> ]	eupatoire maculée	S1S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	6 [0]
<i>Gratiola neglecta</i>	gratiolle de Virginie	S2	T	<i>sensible</i>	0	0	8 [0]
<i>Hypericum majus</i>	millepertuis majeur	S2	T	<i>sensible</i>	0	0	1 [0]
<i>Lactuca biennis</i>	laitue bisannuelle	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0 [2]	0 [1]	0
<i>Lobelia spicata</i>	lobélie à épi	S1	T	<i>peut-être en péril</i>	0	1 [0]	0
<i>Lomatogonium rotatum</i>	lomatogone rotacé	S2S3	T	<i>peut-être en péril</i>	1	0	2
<i>Lycopus americanus</i>	lycope d'Amérique	S3	W	<i>peut-être en péril</i>	1	0	1 [0]
<i>Lysimachia hybrida</i>	lysimaque hybride	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	8 [9]	5 [6]	5 [4]
<i>Marsilea vestita</i>	marsilée vêtue	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	3 [0]
<i>Mimulus glabratus</i>	mimule glabre	S1	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	8 [0]
<i>Mirabilis linearis</i>	nyctage à feuilles linéaires	S2?	T	<i>non répertoriée</i>	9 [3]	11 [0]	5 [0]

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Muhlenbergia asperifolia</i>	muhlenbergie à feuilles rudes	S3	W	<i>sensible</i>	3	0	0
<i>Muhlenbergia racemosa</i>	muhlenbergie agglomérée	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	2 [1]	1
<i>Munroa squarrosa</i>	munroa squarreuse	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	2 [0]
<i>Oenothera serrulata</i> [synonyme : <i>Calylophus serrulatus</i> ]	onagre à feuilles serrulées	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	32 [0]
<i>Osmorhiza longistylis</i>	osmorhize à long style	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	5 [0]
<i>Parietaria pensylvanica</i>	pariétaire de Pennsylvanie	S3	W	<i>sensible</i>	1	5 [4]	0
<i>Piptatherum micranthum</i> [synonyme : <i>Oryzopsis micrantha</i> ]	oryzopsis à petites fleurs	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	3 [2]	31 [21]
<i>Poa gracillima</i>	pâturin du Pacifique	S2	T	<i>en sécurité</i>	0 [2]	0	0
<i>Potamogeton foliosus</i>	potamot feuillé	S2	T	<i>en sécurité</i>	0	0	1 [0]
<i>Potentilla lasiodonta</i> [synonyme : <i>Potentilla finitima</i> ]	potentille à feuilles de tanaisie	S1	T	<i>peut-être en péril</i>	41 [0]	32 [0]	5 [0]
<i>Potentilla plattensis</i>	potentille de la rivière Platte	S1S2	T	<i>peut-être en péril</i>	1	0	1

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Potentilla supina</i> ssp. <i>paradoxa</i> [synonyme : <i>Potentilla paradoxa</i> ]	potentille étrange	S3	W	<i>sensible</i>	3 [2]	1 [0]	1 [0]
<i>Puccinellia cusickii</i> [synonyme : <i>Puccinellia nuttalliana</i> ]	puccinellie de Nuttall	SU	T	<i>non répertoriée</i>	0	0	1 [0]
<i>Quercus macrocarpa</i>	chêne à gros fruits	SU	T	<i>indéterminé</i>	0	0	1 [0]
<i>Ranunculus glaberrimus</i>	renoncule fasciculée	S2S3	T	<i>peut-être en péril</i>	0	2 [0]	0
<i>Scirpus pallidus</i>	cirpe pâle	S1	T	<i>peut-être en péril</i>	0	1	0
<i>Shinnersoseris rostrata</i>	herbe-squelette annuelle	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	49 [0]
<i>Sisyrinchium septentrionale</i>	bermudienne septentrionale	S3	T	<i>sensible</i>	4	1	3 [1]
<i>Solidago mollis</i>	verge d'or veloutée	S3	W	<i>en sécurité</i>	3	5 [3]	3 [0]
<i>Spergularia salina</i>	spergulaire des marais salés	S2S3	T	<i>peut-être en péril</i>	3	1 [0]	9 [5]
<i>Sphenopholis obtusata</i>	sphénopholis obtus	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	2	0	2
<i>Stephanomeria runcinata</i>	stéphanomérie à feuilles découpées	S3	W	<i>sensible</i>	2	0	0

**Tableau 3.6-3 Espèces floristiques d'intérêt dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Alberta)**

Nom scientifique	Nom commun	Statut de l'ACIMS	Liste de l'ACIMS des espèces suivies (T) ou surveillées (W) <sup>1</sup>	Situation générale des espèces sauvages de l'Alberta en 2010 <sup>2</sup>	Occurrences dans la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	Occurrences supplémentaires dans la ZER à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<i>Suaeda nigra</i> [synonyme : <i>Suaeda moquinii</i> ]	suéda noir	S2	T	<i>sensible</i>	0	1	0
<i>Symphyotrichum campestre</i>	aster des champs	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	1	0
<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pauciflora</i>	glycérie pauciflore	S1	T	<i>indéterminé</i>	1	0	0
<i>Townsendia exscapa</i>	townsendie acaule	S2	T	<i>peut-être en péril</i>	0	0	2 [0]
<b>Total des espèces suivies ou surveillées dans l'ACIMS (61 [36] espèces)</b>					102 [55]	98 [39]	311 [71]
<b>Total des espèces possiblement en péril (40 [19] espèces)</b>					67 [25]	67 [27]	262 [56]
REMARQUES : <sup>1</sup> ACIMS (2014) <sup>2</sup> SRD (2011a) <sup>3</sup> Les valeurs entre crochets représentent le nombre d'occurrences mentionné dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.							

### **3.6.2.2 Saskatchewan et Manitoba**

#### **COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES**

##### *STATIONS DE POMPAGE ET ROUTES D'ACCÈS PERMANENTES*

La cartographie de l'utilisation des terres des communautés de végétation indigène et des milieux humides ainsi que les autres utilisations des terres dans la ZEL a été mise à jour pour les stations de pompage et les routes d'accès permanentes en fonction des résultats des inventaires de 2014 (voir le tableau 3.6-4 pour la Saskatchewan et le tableau 3.6-5 pour le Manitoba). Lorsque les zones étaient différentes entre la cartographie mise à jour et l'EES, la zone de l'EES est présentée entre parenthèses.

La cartographie mise à jour comprend une superficie supplémentaire de 5,1 ha de milieu humide située dans les ZDP de stations de pompage et de routes d'accès permanentes en Saskatchewan et une superficie supplémentaire de 5,2 ha sur les ZDP de stations de pompage et de routes d'accès permanentes au Manitoba comparativement aux zones mentionnées dans l'EES. La quantité de communautés de végétation indigène des hautes terres sur les ZDP de stations de pompage et de routes d'accès permanentes au Manitoba a diminué de 3,9 ha comparativement à l'EES. La superficie de communautés de végétation indigène des hautes terres identifiée sur les ZDP de stations de pompage et de routes d'accès permanentes en Saskatchewan reste à zéro comme cela est indiqué dans l'EES.

La nouvelle cartographie d'utilisation des terres a été complétée pour la ZDP supplémentaire associée aux modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et au remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine. Les résultats de la nouvelle cartographie sont présentés dans le tableau 3.6-4 pour la Saskatchewan et dans le tableau 3.6-5 pour le Manitoba.

Un résumé du nombre et de la superficie par classe de milieu humide pour les stations de pompage, les routes d'accès permanentes et les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada est présenté dans le tableau 3.6-6 pour la Saskatchewan et dans le tableau 3.6-7 pour le Manitoba. Aucun milieu humide n'a été identifié dans la ZEL du remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine.

**Tableau 3.6-4 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (Saskatchewan)**

Stations de pompage et routes d'accès permanentes						
Utilisation des terres	ZDP			ZEL		
	Nombre de stations de pompage avec le type d'utilisation des terres	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZDP de stations de pompage <sup>1</sup>	Nombre de stations de pompage avec le type d'utilisation des terres <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZEL de stations de pompage <sup>1</sup>
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	-	-	-	3	2,9 [2,8]	1
Cultivée	10	78,2 [82,4]	67 [71]	9 [10]	252,3 [258,2]	69 [71]
Aménagée	-	-	-	3	3,7	1
Prairie artificielle	4	24,1 [25,1]	21	3 [4]	60,6 [61,5]	16 [17]
Milieux humides	11 [10]	14,4 [9,3]	12 [8]	11	49,3 [37,7]	13 [10]
<b>Total pour toutes les stations de pompage et routes d'accès permanentes</b>	<b>12</b>	<b>116,8</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>368,7 [363,9]<sup>2</sup></b>	<b>100</b>

**Tableau 3.6-4 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (Saskatchewan)**

Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada						
Utilisation des terres	Nombre de modifications du tracé avec le type d'utilisation des terres	Superficie (en ha)	Pourcentage de modifications du tracé dans la ZDP	Nombre de modifications du tracé avec le type d'utilisation des terres	Superficie (en ha)	Pourcentage de modifications du tracé dans la ZEL
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	-	-	-	-	-	-
Cultivée	5	8,4	46	5	49,1	51
Aménagée	4	4,8	27	4	24,1	25
Prairie artificielle	1	3,3	18	1	11,9	13
Milieux humides	4	1,6	9	5	10,5	11
<b>Total de toutes les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada</b>	<b>5</b>	<b>18,1</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>95,6</b>	<b>100</b>
REMARQUES :						
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude. <sup>2</sup> Il y a eu une erreur dans la superficie totale pour toutes les stations de pompage et les routes d'accès permanentes dans l'EES. La bonne valeur était 368,7 ha.						

**Tableau 3.6-5 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (Manitoba)**

Stations de pompage et routes d'accès permanentes						
Utilisation des terres	ZDP			ZEL		
	Nombre de stations de pompage avec le type d'utilisation des terres <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZDP de stations de pompage <sup>1</sup>	Nombre de stations de pompage avec le type d'utilisation des terres <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZEL de stations de pompage <sup>1</sup>
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	2	10,0 [13,9]	13 [18]	3	27,4 [36,6]	11 [15]
Cultivée	6 [7]	48,3 [51,6]	62 [66]	7	129,3 [138,4]	54 [57]
Aménagée	3 [2]	2,4 [0,7]	3 [1]	5 [4]	13,3 [6,0]	6 [3]
Prairie artificielle	2	2,1 [1,8]	3 [2]	3	24,1 [23,6]	10
Milieux humides	7 [6]	15,4 [10,2]	19 [13]	7 [6]	47,6 [37,1]	19 [15]
<b>Total pour toutes les stations de pompage et routes d'accès permanentes</b>	<b>8</b>	<b>78,2</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>241,7</b>	<b>100</b>

**Tableau 3.6-5 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (Manitoba)**

<b>Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada</b>						
<b>Utilisation des terres</b>	<b>Nombre de modifications du tracé avec le type d'utilisation des terres</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Pourcentage de modifications du tracé dans la ZDP</b>	<b>Nombre de modifications du tracé avec le type d'utilisation des terres</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Pourcentage de modifications du tracé dans la ZEL</b>
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	0	2,0	18	2	10,9	19
Cultivée	4	5,9	55	4	24,0	43
Aménagée	2	1,0	9	2	4,7	8
Prairie artificielle	-	-	-	-	-	-
Milieux humides	4	1,9	18	4	17,5	30
<b>Total de toutes les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada</b>	<b>4</b>	<b>10,8</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>57,1</b>	<b>100</b>

**Tableau 3.6-5 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (Manitoba)**

<b>Remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine</b>				
<b>Utilisation des terres</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Pourcentage de remplacement de franchissement de cours d'eau dans la ZDP</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Pourcentage de remplacement de franchissement de cours d'eau dans la ZEL</b>
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	1,2	12	12,0	26
Cultivée	4,5	46	18,3	39
Aménagée	0,8	8	2,0	4
Prairie artificielle	-	-	-	-
Eau libre (rivière)	3,3	34	14,3	31
<b>Total pour le remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine</b>	<b>9,9</b>	<b>100</b>	<b>46,6</b>	<b>100</b>
REMARQUES :				
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.				

**Tableau 3.6-6 Milieux humides – ZDP et ZEL (Saskatchewan)**

Stations de pompage					
Classe de milieu humide <sup>1</sup>	Description	ZDP		ZEL	
		Nombre de stations de pompage <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Nombre de stations de pompage <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>
Classe I (inondé de façon éphémère)	Une zone de basse prairie domine la partie la plus profonde du milieu humide.	2 [1]	0,2 [0,1]	2 [1]	0,5 [0,1]
Classe II (inondé de façon temporaire)	Une zone de prairie mouillée domine la partie la plus profonde du milieu humide. Une zone périphérique de basse prairie est généralement présente.	7	5,4 [2,3]	9	15,6 [9,7]
Classe III (inondé de façon saisonnière)	Une zone de marais peu profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	6	2,7 [3,2]	9	12,6 [18,5]
Classe IV (inondé de façon semi-permanente)	Une zone de marais profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	7 [3]	4,5 [2,0]	7 [4]	15,4 [4,6]
Classe V (inondé en permanence)	Une zone permanente d'eau libre domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais profond, de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	3	1,6	3	5,2 [4,9]
Classe VI (alcalin)	Une zone alcaline intermittente domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	-	-	-	-
Classe VII (tourbière)	Les zones de tourbière dominent la partie la plus profonde de la zone de milieu humide.	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>11 [10]</b>	<b>14,4 [9,3]</b>	<b>11</b>	<b>49,3 [37,7]</b>
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.					

**Tableau 3.6-6 Milieux humides – ZDP et ZEL (Saskatchewan)**

Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada					
Classe de milieu humide <sup>1</sup>	Description	ZDP		ZEL	
		Nombre de modifications du tracé du pipeline	Superficie (en ha)	Nombre de modifications du tracé du pipeline	Superficie (en ha)
Classe I (inondé de façon éphémère)	Une zone de basse prairie domine la partie la plus profonde du milieu humide.	1	< 0,1	1	0,1
Classe II (inondé de façon temporaire)	Une zone de prairie mouillée domine la partie la plus profonde du milieu humide. Une zone périphérique de basse prairie est généralement présente.	-	-	2	0,1
Classe III (inondé de façon saisonnière)	Une zone de marais peu profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	3	0,9	4	4,3
Classe IV (inondé de façon semi-permanente)	Une zone de marais profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	1	0,5	2	4,0
Classe V (inondé en permanence)	Une zone permanente d'eau libre domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais profond, de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	1	0,1	3	2,0
Classe VI (alcalin)	Une zone alcaline intermittente domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	-	-	-	-
Classe VII (tourbière)	Les zones de tourbière dominent la partie la plus profonde de la zone de milieu humide.	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>1,6</b>	<b>5</b>	<b>10,5</b>
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Stewart et Kantrud (1971)					

**Tableau 3.6-7 Milieux humides – ZDP et ZEL (Manitoba)**

Stations de pompage					
Classe de milieu humide <sup>1</sup>	Description	ZDP		ZEL	
		Nombre de stations de pompage <sup>2</sup>	Superficie (en ha) <sup>2</sup>	Nombre de stations de pompage <sup>2</sup>	Superficie (en ha) <sup>2</sup>
Classe I (inondé de façon éphémère)	Une zone de basse prairie domine la partie la plus profonde du milieu humide.	5 [1]	2,5 [0,4]	5 [2]	4,2 [0,4]
Classe II (inondé de façon temporaire)	Une zone de prairie mouillée domine la partie la plus profonde du milieu humide. Une zone périphérique de basse prairie est généralement présente.	2 [4]	0,3 [1,7]	3 [4]	1,3 [4,7]
Classe III (inondé de façon saisonnière)	Une zone de marais peu profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	3 [2]	1,5 [2,0]	5 [3]	7,5 [9,7]
Classe IV (inondé de façon semi-permanente)	Une zone de marais profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	4 [2]	3,0 [1,1]	5 [2]	13,2 [8,0]
Classe V (inondé en permanence)	Une zone permanente d'eau libre domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais profond, de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	1 [0]	1,0 [0]	1 [0]	6,4 [0]
Classe VI (alcalin)	Une zone alcaline intermittente domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	-	-	-	-
Classe VII (tourbière)	Les zones de tourbière dominent la partie la plus profonde de la zone de milieu humide.	2	7,0 [5,1]	2	15,0 [14,3]
<b>Total</b>		<b>7 [6]</b>	<b>15,4 [10,2]</b>	<b>7 [6]</b>	<b>47,6 [37,1]</b>

**Tableau 3.6-7 Milieux humides – ZDP et ZEL (Manitoba)**

Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada					
Classe de milieu humide <sup>1</sup>	Description	ZDP		ZEL	
		Nombre de modifications du tracé du pipeline	Superficie (en ha)	Nombre de modifications du tracé du pipeline	Superficie (en ha)
Classe I (inondé de façon éphémère)	Une zone de basse prairie domine la partie la plus profonde du milieu humide.	1	< 0,1	1	0,2
Classe II (inondé de façon temporaire)	Une zone de prairie mouillée domine la partie la plus profonde du milieu humide. Une zone périphérique de basse prairie est généralement présente.	1	0,1	1	0,1
Classe III (inondé de façon saisonnière)	Une zone de marais peu profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	1	0,3	1	4,7
Classe IV (inondé de façon semi-permanente)	Une zone de marais profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	1	0,1	3	2,2
Classe V (inondé en permanence)	Une zone permanente d'eau libre domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais profond, de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	-	-	-	-
Classe VI (alcalin)	Une zone alcaline intermittente domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	-	-	-	-
Classe VII (tourbière)	Les zones de tourbière dominent la partie la plus profonde de la zone de milieu humide.	2	1,4	2	10,3
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>1,9</b>	<b>4</b>	<b>17,5</b>

**Tableau 3.6-7 Milieux humides – ZDP et ZEL (Manitoba)**

REMARQUES :

<sup>1</sup> Stewart et Kantrud (1971)

<sup>2</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

### LATÉRAL DE CROMER

La cartographie de l'utilisation des terres des communautés de végétation indigène et des milieux humides ainsi que les autres utilisations des terres dans la ZEL a été mise à jour pour le latéral de Cromer (y compris la station de pompage de Cromer) en fonction de l'optimisation du tracé (voir les tableaux 3.6-8 et 3.6-9). Lorsque les zones étaient différentes entre la cartographie mise à jour et l'EES, la zone de l'EES est présentée entre parenthèses.

La cartographie mise à jour comprend une superficie supplémentaire de 0,8 ha de milieu humide située dans la ZDP des installations du latéral de Cromer et une superficie supplémentaire de 1,2 ha dans la ZDP du nouveau pipeline du latéral de Cromer comparativement aux zones mentionnées dans l'EES. La zone des communautés de végétation indigène des hautes terres n'a pas identifié de communautés de végétation indigène des hautes terres dans la ZDP sur les installations, ce qui est identique à ce qui est mentionné dans l'EES, et la cartographie comprend une réduction de 0,3 ha des communautés de végétation indigène des hautes terres dans la ZDP du nouveau pipeline du latéral de Cromer comparativement aux zones mentionnées dans l'EES.

**Tableau 3.6-8 Utilisation des terres – ZDP et ZEL (installations du latéral de Cromer et nouveau pipeline)**

Utilisation des terres	Composante du projet	ZDP		ZEL	
		Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de ZDP (%)	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de ZEL (%)
Communautés de végétation indigène (hautes terres)	station de pompage/ terminal de réservoirs	0,0	0	0,0 [5,5]	0 [< 1]
	pipeline	7,5 [7,8]	3	57,3 [53,5]	4
Cultivée	station de pompage/ terminal de réservoirs	6,6 [15,5]	2 [5]	14,2 [24,4]	1 [2]
	pipeline	168,5 [165,0]	59 [56]	856,0 [855,7]	57 [56]
Prairie artificielle	station de pompage/ terminal de réservoirs	15,4 [16,3]	5	26,5 [28,2]	2
	pipeline	56,4 [60,7]	20 [21]	295,3 [314,5]	20 [21]
Milieux humides	station de pompage/ terminal de réservoirs	6,6 [5,8]	2	19,2 [16,8]	1
	pipeline	24,0 [22,8]	8	218,5 [217,6]	15 [14]
Total		285,0 [293,8]	100	1 486,9 [1 516,2]	100
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.					

**Tableau 3.6-9 Milieux humides - ZDP et ZEL (nouvelles installations du latéral de Cromer et emprise)**

Classe de milieu humide <sup>1</sup>	Description	Composante du projet	ZDP	ZEL
			Superficie (en ha) <sup>2</sup>	Superficie (en ha) <sup>2</sup>
Classe I (inondé de façon éphémère)	Une zone de basse prairie domine la partie la plus profonde du milieu humide.	station de pompage/ terminal de réservoirs	0,3	0,5 [0,4]
		pipeline	0,5	2,9
Classe II (inondé de façon temporaire)	Une zone de prairie mouillée domine la partie la plus profonde du milieu humide. Une zone périphérique de basse prairie est généralement présente.	station de pompage/ terminal de réservoirs	0,8 [0,7]	1,8 [1,7]
		pipeline	4,7	28,6 [29,3]
Classe III (inondé de façon saisonnière)	Une zone de marais peu profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	station de pompage/ terminal de réservoirs	1,3 [0,7]	2,2 [2,5]
		pipeline	8,6	86,0 [87,2]
Classe IV (inondé de façon semi-permanente)	Une zone de marais profond domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	station de pompage/ terminal de réservoirs	4,8 [4,0]	15,8 [13,0]
		pipeline	7,7 [7,0]	80,2 [79,6]
Classe V (inondé en permanence)	Une zone permanente d'eau libre domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais profond, de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	station de pompage/ terminal de réservoirs	0 [0,1]	0 [0,1]
		pipeline	1,7	17,8
Classe VI (alcalin)	Une zone alcaline intermittente domine la partie la plus profonde du milieu humide. Des zones périphériques de marais peu profond, de prairie mouillée et de basse prairie sont généralement présentes.	station de pompage/ terminal de réservoirs	0	0
		pipeline	0,2	1,8
Total			30,6 [28,5]	237,7 [236,3]
REMARQUES :				
<sup>1</sup> Stewart et Kantrud (1971)				
<sup>2</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.				

### COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES

Les inventaires de 2014 ne se sont pas traduits par des modifications des données présentées dans l'EES pour les CEP.

### ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION

Des inventaires pour le projet en 2014 ont identifié les occurrences suivantes d'EFIC de nature végétale non mentionnées dans l'EES (voir le tableau 3.6-10) :

- une seule occurrence de deux EFIC de nature végétale, la downingie agréable (*Downingia laeta*) et la ratoncule naine (*Myosurus minimus*), inscrite par le Centre de données sur la conservation de la Saskatchewan (SKCDC, 2014) en Saskatchewan;
- une occurrence d'une EFIC de nature végétale, le carex gonflé (*Carex intumescens*), inscrite par le Centre de données sur la conservation du Manitoba (MBCDC, 2014) au Manitoba.

Les deux occurrences en Saskatchewan étaient dans la ZER, mais pas dans la ZEL ou la ZDP, de la station de pompage de Stewart Valley et l'occurrence au Manitoba était dans la ZDP de la station de pompage de Falcon Lake. Aucune de ces espèces n'est protégée à l'échelle fédérale ou provinciale en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), de la *Saskatchewan Wildlife Act* ou de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Aucune autre EFIC supplémentaire n'a été trouvée en Saskatchewan ou au Manitoba pendant les inventaires de 2014.

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées pendant tous les inventaires réalisés dans le cadre du projet est incluse dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de la Saskatchewan et du Manitoba, volume 11. Les emplacements des EFIC sont montrés sur les figures dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de la Saskatchewan et du Manitoba.

**Tableau 3.6-10 Occurrences d'espèces floristiques d'intérêt pour la conservation (Saskatchewan et Manitoba)**

Nom scientifique	Nom commun	Rang S		Nouvelles installations en Saskatchewan	Nouvelles installations au Manitoba
		SKCDC <sup>1</sup>	MBCDC <sup>2</sup>	Station de pompage <sup>3</sup>	Station de pompage <sup>3</sup>
				ZER de Stewart Valley	ZDP de Falcon Lake
<i>Myosurus minimus</i>	ratoncule naine	S2S3	-	✓	-
<i>Downingia laeta</i>	downingie agréable	S1S2	-	✓	-
<i>Carex intumescens</i>	carex gonflé	-	S3?	-	✓

REMARQUES :

- Aucune occurrence
- ✓ Occurrence identifiée pendant le travail effectué sur le terrain en 2014

<sup>1</sup> SKCDC (2014)      <sup>3</sup> Seules les installations où il y a des occurrences sont répertoriées.

<sup>2</sup> MBCDC (2014)

### **ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES**

Les inventaires de 2014 n'ont pas permis d'identifier des occurrences supplémentaires d'autres espèces végétales exotiques et envahissantes que celles présentées dans l'EES.

#### **3.6.2.3 Nord de l'Ontario**

### **COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES**

La cartographie de la classification écologique des terres (ELC) des communautés de végétation indigène et des milieux humides ainsi que les autres utilisations des terres dans la ZEL a été mise à jour dans le Nord de l'Ontario pour les stations de pompage et les routes d'accès permanentes en fonction du travail effectué sur le terrain en 2014. De plus, la cartographie de la classification écologique des terres pour les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et le remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau ont été réalisés. Les résultats de la cartographie mise à jour sont présentés au tableau 3.6-11. Si la zone d'une communauté de classification écologique des terres est différente de ce qui est mentionné dans l'EES, la zone mise à jour est mentionnée en premier avec la valeur de l'EES à côté entre parenthèses.

En raison de l'ajout de modifications du tracé autour des installations existantes de TransCanada, la superficie de la ZEL a augmenté d'environ 2 562 ha à 2 650 ha; la zone de la ZDP a augmenté d'environ 399 à 418 ha comparativement aux valeurs pour l'EES.

En plus du changement des zones d'évaluation, la cartographie mise à jour de la classification écologique des terres a donné lieu à des modifications de la superficie de différentes communautés de la classification écologique des terres comparativement à ce qui était mentionné dans l'EES. Relativement à ce qui était mentionné dans l'EES, la superficie des communautés culturelles des hautes terres (incluant les zones anthropiques [développées/perturbées]) dans la ZDP a diminué de 54 ha, alors que la superficie des communautés forestières dans la ZDP, incluant la régénération forestière, a augmenté de 90 ha. La superficie des communautés des milieux humides dans la ZDP a diminué de 9 ha. Un nouveau type d'écosystème (falaise boisée) a été identifié en 2014, avec une superficie de 0,5 ha dans la ZDP et de 0,6 ha dans la ZEL.

**Tableau 3.6-11 Classification écologique des terres (Nord de l'Ontario)**

<b>Classe de terre</b>	<b>Communauté de la classification écologique des terres</b>	<b>Superficie dans la ZDP (en ha)<sup>1</sup></b>	<b>Pourcentage de la ZDP<sup>1</sup></b>	<b>Superficie dans la ZEL (en ha)<sup>1</sup></b>	<b>Pourcentage de la ZEL<sup>1</sup></b>
Hautes terres cultivées	Terres agricoles	15,1 [14,9]	4 [4]	72,7 [85,1]	3 [3]
	Terres développées/perturbées	68,0 [121,7]	16 [30]	193,0 [791,3]	7 [31]
	Haie <sup>1</sup>	0 [1,0]	0 [< 1]	0 [3,6]	0 [< 1]
	Prairie culturelles	51,2 [47,4]	12 [12]	182,0 [157,2]	7 [6]
	Savane culturelle	4,5 [8,7]	1 [2]	13,1 [40,4]	< 1 [2]

**Tableau 3.6-11 Classification écologique des terres (Nord de l'Ontario)**

Classe de terre	Communauté de la classification écologique des terres	Superficie dans la ZDP (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZDP <sup>1</sup>	Superficie dans la ZEL (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de la ZEL <sup>1</sup>
	Fourré cultural	4,4 [2,0]	1 [1]	23,1 [7,5]	1 [< 1]
	Milieu boisé cultural	0,1 [0,3]	< 1	2,8 [13,2]	< 1 [1]
	Plantation culturale	2,0 [2,9]	1	16,9 [12,7]	1 [< 1]
<b>Total de hautes terres culturales</b>		<b>145,4 [198,9]</b>	<b>35 [50]</b>	<b>503,5 [1 111,1]</b>	<b>19 [43]</b>
Forêt	Forêt de conifères	65,3 [47,8]	15 [12]	946,8 [441,4]	15 [17]
	Forêt caducifoliée	83,4 [43,2]	20 [11]	645,0 [144,5]	21 [6]
	Forêt mixte	19,8 [40,0]	5 [10]	154,0 [264,0]	5 [10]
<b>Total de la forêt</b>		<b>168,4 [131,0]</b>	<b>40 [33]</b>	<b>1 745,8 [849,9]</b>	<b>41 [33]</b>
Milieu aquatique libre	Eau libre (non végétalisée)	0,2 [0,3]	< 1	11,2 [18,4]	< 1 [1]
<b>Total du milieu aquatique libre</b>		<b>0,2 [0,3]</b>	<b>&lt; 1</b>	<b>11,2 [18,4]</b>	<b>&lt; 1 [1]</b>
Milieu humide	Tourbière oligotrophe	0,2 [0]	< 1 [0]	5,9 [0,7]	< 1
	Marécage de conifères	20,3 [23,2]	5 [6]	185,4 [165,5]	7 [6]
	Marécage caducifolié	2,9 [7,8]	1 [2]	25,8 [29,8]	1 [1]
	Marécage mixte	0 [3,6]	0 [1]	0,5 [45,2]	< 1 [2]
	Marécage de fourrés	19,0 [18,8]	4 [5]	120,6 [103,4]	5 [4]
	Prairies humides	8,9 [6,7]	2 [2]	45,9 [42,5]	2 [2]
	Marais peu profond	0,1 [0,7]	< 1 [0]	4,4 [14,3]	< 1 [1]
	Milieu aquatique peu profond immergé	0	0	0,2	< 1
<b>Total de milieu humide</b>		<b>51,3 [60,7]</b>	<b>12 [15]</b>	<b>388,7 [401,6]</b>	<b>15 [16]</b>
Falaise boisée	Falaise boisée <sup>2</sup>	0,5	< 1	0,6	< 1
Total de falaise boisée		0,5	< 1	0,6	< 1
Terres non classées	Terres non classées <sup>1</sup>	0 [8,1]	0 [2]	0 [181,2]	0 [7]
<b>Total de terres non classées</b>		<b>0 [8,1]</b>	<b>0 [2]</b>	<b>0 [181,2]</b>	<b>0 [7]</b>
<b>Total global</b>		<b>418,4 [398,9]</b>	<b>100</b>	<b>2 649,8 [2 562,1]</b>	<b>100</b>
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets sont celles mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.					

### COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES

La révision de la cartographie provinciale des CEP dans le Nord de l'Ontario s'est traduite par des modifications des CEP qui chevauchent la ZEL. La ZEL du Nord de l'Ontario traverse trois CEP, soit la réserve de conservation Nipigon Palisades, le parc provincial de la rivière Black Sturgeon et les terres appartenant à la Rideau Valley Conservation Authority (voir le tableau 3.6-12). Si la zone d'une CEP est différente de ce qui est mentionné dans l'EES, la zone mise à jour est mentionnée en premier avec la valeur de l'EES à côté entre parenthèses.

La ZEL chevauche 16,7 ha de CEP, alors que la ZDP chevauche 0,4 ha de CEP. L'EES mentionne que la ZEL chevauche 26,8 ha de CEP et que la ZDP chevauche 8,4 ha, incluant une aire d'importance environnementale sans nom. La cartographie provinciale des aires d'importance environnementale a été mise à jour par le MRNF de l'Ontario en 2014 et cette aire d'importance environnementale sans nom n'est plus dans la ZEL selon la cartographie révisée. La cartographie révisée s'est également traduite par le chevauchement de la ZEL avec 2,1 ha d'une CEP supplémentaire (parc provincial de la rivière Black Sturgeon); toutefois, la ZDP ne chevauche pas la CEP du parc provincial de la rivière Black Sturgeon.

**Tableau 3.6-12 Communautés écologiques préoccupantes dans la ZEL et la ZDP (Nord de l'Ontario)**

Composante du projet	Nom de la communauté écologique préoccupante	ZDP (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de l'aire d'importance environnementale dans la ZDP <sup>1</sup>	ZEL (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de l'aire d'importance environnementale dans la ZEL <sup>1</sup>
Route d'accès permanente à la station de pompage Eagle Head	Parc provincial de la rivière Black Sturgeon (classe de cours d'eau)	-	-	2,1 [0]	< 1 [0]
Modification du tracé du pipeline de Nipigon	Réserve de conservation Nipigon Palisades	-	-	1,0 [0]	< 1 [0]
Station de pompage Nipigon et route d'accès permanente	Réserve de conservation Nipigon Palisades	0,1	< 1	5,5	< 1
Station de pompage Nipigon	Aire d'importance environnementale (sans nom)	0 [8,3]	0 [< 1]	0 [21,3]	0 [< 1]
FDH de la rivière Rideau	Rideau Valley Conservation Authority	0,3 [0]	< 1 [0]	8,1 [0]	< 1 [0]
Total		0,4 [8,4]	< 1	16,7 [26,8]	< 1
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.					

### ***ESPÈCES FAUNIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION***

Des inventaires pour le projet en 2014 ont identifié trois différentes EFIC de nature végétale dans le Nord de l'Ontario; celles-ci comprennent une population de chaque espèce (voir le tableau 3.6-13). Aucune EFIC n'a été identifiée dans l'EES dans le Nord de l'Ontario.

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées pendant tous les inventaires réalisés dans le cadre du projet est incluse dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Ontario, volume 11. Les emplacements des EFIC sont montrés sur les figures dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Ontario.

**Tableau 3.6-13 État des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (Nord de l'Ontario)**

Nom scientifique	Nom commun	Rang S du MRNF de l'Ontario	Désignation selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	Désignation selon la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i>	Occurrences dans la ZDP	Occurrences dans la ZEL à l'extérieur de la ZDP
<b>Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada</b>						
Aucune						
<b>Remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau des rivières Madawaska et Rideau</b>						
Aucune						
<b>Stations de pompage et routes d'accès permanentes</b>						
<i>Carex argyrantha</i>	carex argenté	S2?	non répertoriée	non répertoriée	1 population de 5 plantes	-
<i>Carex laeviconica</i>	carex à cône lisse	S2	non répertoriée	non répertoriée	1 population de 20 plantes	-
<i>Salix pseudomonticola</i>	saule pseudomonticole	S3	non répertoriée	non répertoriée	1 population de 50 plantes	-

### **ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES**

Les inventaires de 2014 n'ont pas permis d'identifier des occurrences supplémentaires d'autres espèces végétales exotiques et envahissantes que celles présentées dans l'EES.

#### **3.6.2.4 Est de l'Ontario**

### **COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES**

La cartographie de la classification écologique des terres (ELC) des communautés de végétation indigène et des milieux humides ainsi que les autres utilisations des terres dans la ZEL a été mise à jour dans le tronçon de l'Est de l'Ontario en fonction de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline et des inventaires effectués pour le projet en 2014. Les résultats de la cartographie mise à jour sont présentés au tableau 3.6-14. Lorsque la cartographie mise à jour se traduit par une zone différente de celle mentionnée dans l'EES, la zone de l'EES est présentée entre parenthèses à côté de la zone mise à jour.

Comparativement aux zones mentionnées dans l'EES, l'optimisation du tracé s'est traduite par une augmentation de la superficie dans la ZEL d'environ 3 163 ha à 3 216 ha et dans la ZDP, d'environ 640 à 652 ha. La superficie des communautés culturelles des hautes terres (incluant les zones anthropiques [développées/perturbées]) dans la ZDP a augmenté de 11 ha, alors que la superficie des communautés forestières a diminué de 0,4 ha dans la ZDP du nouveau pipeline. La superficie des communautés des milieux humides a augmenté de 1 ha dans la ZDP du nouveau pipeline. La superficie de la forêt et des milieux humides n'a pas changé dans la ZDP des stations de pompage et des routes d'accès permanentes.

Selon la mise à jour de la cartographie de la classification écologique des terres, la superficie des milieux humides dans la ZEL a augmenté de 558,4 ha à 582,9 ha, alors que la superficie des milieux humides de la ZDP a augmenté de 108,9 ha à 110,1 ha comparativement à l'EES (voir le tableau 3.6-14).

**Tableau 3.6-14 Types de classe de la communauté pour la classification écologique des terres pour la ZEL et la ZDP (Est de l'Ontario)**

Classe de terre	Nouveau pipeline de l'Est de l'Ontario		Iroquois (y compris la route d'accès permanente)		Alexandria	
	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>
<b>Zone de développement du projet</b>						
Culturelle	458,3 [446,6]	72	5,2 [5,0]	48	8,9	100
Forêt	66,1 [66,5]	11	2,1	20	-	-
Milieu humide	106,7 [105,5]	17	3,4	32	-	-

**Tableau 3.6-14 Types de classe de la communauté pour la classification écologique des terres pour la ZEL et la ZDP (Est de l'Ontario)**

Classe de terre	Nouveau pipeline de l'Est de l'Ontario		Iroquois (y compris la route d'accès permanente)		Alexandria	
	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>	Superficie (en ha) <sup>1</sup>	Pourcentage de couverture <sup>1</sup>
Eau libre (milieu aquatique)	1,0 [1,5]	< 1	-	-	-	-
Non classée	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la zone de développement du projet</b>	<b>632,1 [620,1]</b>	<b>100</b>	<b>10,7 [10,6]</b>	<b>100</b>	<b>8,9</b>	<b>100</b>
<b>Zone d'étude locale</b>						
Culturale	2 173,8 [2 116,1]	69 [68]	19,4 [24,5]	54 [56]	27,8	100
Forêt	390,3 [389,9]	12 [13]	5,5 [7,0]	15 [16]	-	-
Milieu humide	571,6 [546,9]	18	11,3 [11,5]	31 [27]	-	-
Eau libre (milieu aquatique)	15,9 [18,8]	1	-	-	-	-
Non classée	0 [19,8]	0 [1]	0 [0,4]	0 [1]	-	-
<b>Total de la zone d'étude locale</b>	<b>3 151,8 [3 091,5]</b>	<b>100</b>	<b>36,2 [43,4]</b>	<b>100</b>	<b>27,8</b>	<b>100</b>
REMARQUES :						
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.						

### **COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES**

Les inventaires effectués en 2014 ont mis à jour la cartographie pour une CEP précédemment mentionnée dans l'EES comme faisant partie du nouveau pipeline dans l'Est de l'Ontario (voir le tableau 3.6-15). Cette CEP fait partie du marécage Glen Becker Swamp, un milieu humide d'importance provinciale. Cette CEP préoccupante chevauche 0,7 ha de la ZDP et 1,7 ha de la ZEL. L'EES ne mentionne aucun chevauchement dans la ZDP et un chevauchement de 1,2 ha de la ZEL.

**Tableau 3.6-15 Communauté écologique préoccupante dans la ZDP et la ZEL (Est de l'Ontario)**

Code de classification écologique des terres	Noms communs de la communauté écologique	Occurrences	Rang S <sup>1</sup>	Superficie de la CEP dans la ZDP (en ha) <sup>1</sup>	Superficie de la CEP dans la ZEL (en ha) <sup>1</sup>
FET1	Tourbière boisée de bouleaux gris	1	S2S3	0,7 [0]	1,7 [1,2]
REMARQUES :					
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.					

#### *AIRES D'IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE*

Les inventaires de 2014 ne se sont pas traduits par des modifications des données présentées dans l'EES pour les aires d'importance environnementale.

#### *ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION*

Les inventaires pour le projet ont identifié une nouvelle EFIC en 2014, le saurure penché (*Saururus cernuus*), qui est classée S3 par le NHIC (2014), mais qui n'est pas répertoriée en vertu de la LEP ou de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. Cette EFIC est une population d'environ 1 000 entités, dont la totalité a été observée dans la ZEL, à l'extérieur de la ZDP (voir le tableau 3.6-16). Cette espèce n'est pas indiquée dans l'EES.

120 noyers cendrés (*Juglans cinerea*) ont été documentés dans l'EES. Bien qu'aucune occurrence de noyer cendré n'a été consignée en 2014, le nombre de noyers cendrés se trouvant dans la ZDP a augmenté de un, pour un total de 22 (voir le tableau 3.6-16).

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées pendant tous les inventaires réalisés dans le cadre du projet est présentée dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Ontario, volume 11. Les emplacements des EFIC sont montrés sur une figure dans le RDT sur la végétation et les milieux humides de l'Ontario.

**Tableau 3.6-16 Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation dans la ZDP et la ZEL (Est de l'Ontario)**

Nom scientifique	Nom commun	Rang S du MRNF de l'Ontario	Désignation selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	Désignation selon la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i>	Nombre d'occurrences dans la ZDP <sup>1</sup>	Total d'occurrences dans la ZEL <sup>1</sup>
<b>Nouveau pipeline</b>						
<i>Juglans cinerea</i>	noyer cendré	S3?	en voie de disparition	en voie de disparition	22 [21]	120
<i>Saururus cernuus</i>	saurure penché	S3	non répertoriée	non répertoriée	0	environ 1 000
REMARQUES :						
<sup>1</sup> La valeur entre crochets représente le nombre d'occurrences mentionné dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.						

### **ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES**

Les inventaires de 2014 n'ont pas permis d'identifier des occurrences supplémentaires d'autres espèces végétales exotiques et envahissantes que celles présentées dans l'EES.

#### **3.6.2.5 Québec**

### **COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES**

La présence de communautés de végétation indigène dans la ZDP et la ZEL a été mise à jour en fonction de l'optimisation du tracé (tableaux 3.6-17 et 3.6-18). Les zones comprenant une communauté de végétation indigène à jour sont semblables à celles mentionnées dans l'EES (voir les tableaux 8-21 et 8-3, volume 2, partie D, section 8.2.2.2 de l'EES).

Par rapport aux zones mentionnées dans l'EES, l'optimisation du tracé et la cartographie à jour s'est traduit pas une diminution de la superficie des communautés de végétation indigène dans la ZEL de 11 477,3 ha à 7 020,8 ha et par une diminution de 2 178,1 ha à 2 059,7 ha dans la ZDP. Il n'y a eu aucun changement dans la superficie des communautés de végétation indigène pour les stations de pompage évaluées dans le cadre de l'EES.

La superficie des milieux humides dans la ZEL a diminué de 1 576,6 ha à 986,8 ha, alors que la superficie des milieux humides dans la ZDP a augmenté de 275,8 ha à 291,8 ha comparativement aux valeurs pour l'EES (voir le tableau 3.6-17). Il n'y a eu aucun changement dans la superficie des milieux humides pour les stations de pompage évaluées dans le cadre de l'EES.

**Tableau 3.6-17 Couverture végétale indigène dans la ZDP et la ZEL (Québec)**

Projet		Type de couverture végétale indigène <sup>1</sup>			
		Zones terrestres		Milieux humides	
Composant	ZDP totale (en ha) <sup>2</sup>	Partie de la ZDP (en ha) <sup>2</sup>	Partie de la ZEL (en ha) <sup>2</sup>	Partie de la ZDP (en ha) <sup>2</sup>	Partie de la ZEL (en ha) <sup>2</sup>
Nouveau pipeline	4 126,8 [4 285,0]	2 059,7 [2 178,1]	7 020,8 [11 477,3]	291,8 [275,8]	986,8 [1 576,6]
Stations de pompage	97,6	60,4	165,2	7,4	22,3

REMARQUES :

<sup>1</sup> Les superficies ont été calculées selon les données géoréférencées de l'ÉQM du MRN.

<sup>2</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

**Tableau 3.6-18 Communautés de végétation indigène dans la ZDP et la ZEL (Québec)**

Composante du projet	Forêt caducifoliée (en ha) <sup>1,2</sup>		Forêt mixte (en ha) <sup>1,2</sup>		Forêt de conifères (en ha) <sup>1,2</sup>		Végétation herbacée et arbustive (en ha) <sup>1,2</sup>		Couverture totale (en ha) <sup>1,2</sup>	
	ZDP	ZEL	ZDP	ZEL	ZDP	ZEL	ZDP	ZEL	ZDP	ZEL
Nouveau pipeline	634,1 [682,3]	2 209,9 [3 702,5]	874,0 [912,4]	2 954,5 [4 817,4]	411,4 [438,1]	1 435,4 [2 299,2]	140,2 [145,3]	421,0 [658,2]	2 059,7 [2 178,1]	7 020,8 [11 477,3]
Stations de pompage	8,9		33,9		17,0		0,6		60,4	

REMARQUES :

<sup>1</sup> Les superficies ont été calculées selon les données géoréférencées de l'ÉQM du MRN.

<sup>2</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur est donnée, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

### ***COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES***

La ZDP optimisée du nouveau pipeline contourne une CEP croisée précédemment, notamment la réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan. Les forêts anciennes dans la ZDP du tracé optimisé représentent maintenant 156,8 ha comparativement à 175,0 ha dans la ZDP de l'EES.

### ***ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION***

Les observations des espèces d'intérêt pour la conservation (EFIC) déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) ont confirmé la présence de 28 EFIC de nature végétale, y compris plusieurs EP, dans la ZAP qui n'ont pas été mentionnées dans l'EES (voir le tableau 3.6-19). Quelques 12 nouvelles EFIC de nature végétale ont été identifiées dans la ZDP optimisée en 2014.

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées dans la ZDP du tracé optimisé pendant les inventaires réalisés dans le cadre du projet est présentée dans le RDT sur la végétation et les milieux humides du Québec, volume 11.

### ***ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES***

Les inventaires de 2014 n'ont pas permis d'identifier d'autres espèces végétales exotiques et envahissantes que celles présentées dans l'EES.

**Tableau 3.6-19 EFIC retrouvées dans la ZDP (Québec)**

	Nom commun	Nom scientifique	État <sup>2</sup>			ZDP	
			LEP	COSEPAC	Provincial	Nombre de sites d'occurrence <sup>1</sup>	Nombre approximatif d'entités <sup>1</sup>
<b>Espèces en péril</b>							
1	érable noir	<i>Acer nigrum</i>	---	---	V	28 [1]	51 [1]
2	sanguinaire	<i>Sanguinaria canadensis</i>	---	---	VH	40 [3]	34 331 [60]
3	noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	E	E	F	70 [20]	82 [23]
4	lis du Canada	<i>Lilium canadense</i>	---	---	VH	10 [1]	42 [20]
5	asaret du Canada	<i>Asarum canadense</i>	---	---	VH	25 [5]	9 959 [910]
6	orme liège	<i>Ulmus thomasii</i>	---	---	T	3 [9]	6 [35]
7	goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	---	---	V	3 [1]	> 50 [50]
8	uvulaire grandiflore	<i>Uvularia grandiflora</i>	---	---	VH	11 [3]	284 [21]
9	matteucie fougère-à-l'autruche	<i>Matteuccia struthiopteris</i> var. <i>pennsylvanica</i>	---	---	VH	115 [19]	423 009 [> 970]
10	adiante du Canada	<i>Adiantum pedatum</i>	---	---	VH	21 [3]	5 491 [110]
11	listère australe	<i>Listera australis</i>	---	---	T	1 [0]	10 [0]
12	valériane des vases	<i>Valeriana uliginosa</i>	---	---	V	11 [1]	10 075 [S.O.]
13	dentaire à deux feuilles	<i>Cardamine diphylla</i>	---	---	VH	26 [0]	17 462 [0]
14	gentiane de Victorin	<i>Gentianopsis virgata</i> ssp. <i>victorinii</i>	T	T	T	1 [0]	10 [0]
15	trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>	---	---	VH	40 [0]	58 277 [0]
16	ail des bois	<i>Allium tricoccum</i> var. <i>tricoccum</i>	---	---	V	21 [0]	8 581 [0]

**Tableau 3.6-19 EFIC retrouvées dans la ZDP (Québec)**

Nom commun	Nom scientifique	État <sup>2</sup>			ZDP		
		LEP	COSEPAC	Provincial	Nombre de sites d'occurrence <sup>1</sup>	Nombre approximatif d'entités <sup>1</sup>	
<b>Autres espèces d'intérêt pour la conservation</b>							
17	staphylier à trois folioles	<i>Staphylea trifolia</i>	---	---	L	2 [0]	600 [0]
18	carex massette	<i>Carex typhina</i>	---	---	L	1 [0]	3 [0]
19	habénaire à feuilles orbiculaires	<i>Platanthera macrophylla</i>	---	---	L	1 [0]	40 [0]
20	carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	---	---	L	14 [0]	5 891 [0]
21	caryer ovale	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>	---	---	L	29 [33]	54 [40]
22	souchet petit-houblon	<i>Cyperus lupulinus</i> ssp. <i>macilentus</i>	---	---	L	1	50
23	orchidée à feuille ronde	<i>Galearis rotundifolia</i>	---	---	L	1	25
24	aulne tendre	<i>Alnus serrulata</i>	---	---	L	1 [0]	10 [0]
25	chêne bicolore	<i>Quercus bicolor</i>	---	---	L	4 [0]	5 [0]
26	woodwardie de Virginie	<i>Woodwardia virginica</i>	---	---	L	15 [6]	31 325 [340]
27	lycope de Virginie	<i>Lycopus virginicus</i>			L	1 [0]	1 [0]
28	bartonie de Virginie	<i>Bartonia virginica</i>	---	---	L	8 [5]	52 [39]
<p>REMARQUES :</p> <p>E : En voie de disparition, T : Menacé, V : Vulnérable, VH : Vulnérable à la récolte et L : Susceptible d'être désigné comme étant menacé ou vulnérable</p> <p><sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent le nombre d'occurrences mentionné dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.</p>							
SOURCE : <sup>2</sup> Biodiversité Conseil Inc., 2014							

### **3.6.2.6 Nouveau-Brunswick**

#### ***COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MILIEUX HUMIDES***

##### *COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE*

La cartographie de l'utilisation des terres des communautés de végétation indigène et des milieux humides ainsi que les autres utilisations des terres dans la ZEL a été mise à jour pour le Nouveau-Brunswick en fonction des résultats du travail sur le terrain mené en 2014 pour le projet (voir le tableau 3.6-20).



**Tableau 3.6-20 Classes de communautés de végétation indigène des hautes terres dans la ZDP et la ZEL (Nouveau-Brunswick)**

Zone d'étude	Écorégion	Résineux								Forêt mixte				Feuillus				Arbustes <sup>1</sup>		Forêt non classée <sup>1</sup>		Milieu humide de Stantec <sup>1</sup>		Autres (y compris les terres agricoles, les terres industrielles et les plans d'eau) <sup>1</sup>	
		Eutrophe <sup>1</sup>		Mésotrophe <sup>1</sup>		Oligotrophe <sup>1</sup>		Plantations <sup>1</sup>		Eutrophe <sup>1</sup>		Mésotrophe <sup>1</sup>		Eutrophe <sup>1</sup>		Mésotrophe <sup>1</sup>		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
ZDP	Hautes terres du Centre	0,3 [1]	0,04 [0,2]	186,0 [43]	20,8 [10,3]	39,8 [10]	4,4 [2,4]	40,0 [-]	4,5 [-]	2,7 [2]	0,3 [0,5]	63,6 [53]	7,1 [12,7]	127,6 [182]	14,3 [43,6]	162,4 [87]	18,2 [20,8]	7,8 [0]	0,9 [0]	38,0 [0]	4,2 [-]	118,1 [0]	13,2 [0]	108,5 [39]	12,1 [9,4]
	Basses terres de la Vallée	1,1 [4]	0,1 [0,7]	123,4 [122]	14,1 [19,9]	9,9 [4]	1,1 [0,7]	14,0 [89]	1,6 [14,5]	3,7 [3]	0,4 [0,5]	141,2 [91]	16,2 [14,8]	39,3 [48]	4,5 [7,8]	136,8 [114]	15,7 [18,6]	6,2 [0]	0,7 [0]	9,2 [18]	1,1 [2,9]	166,5 [0]	19,1 [0]	221,3 [121]	25,4 [19,7]
	Basses terres de l'Est	0 [0,1]	0 [0,06]	80,3 [24]	26,5 [15,8]	43,0 [29]	14,2 [19,1]	14,2 [54]	4,7 [35,5]	0	0	39,9 [16]	13,2 [10,5]	0 [1]	0 [0,7]	34,4 [20]	11,4 [13,1]	0	0	0	0	77,4 [0]	25,6 [0]	13,3 [8]	4,4 [5,3]
	Basses terres du Grand Lac	0	0	51,0 [32]	17,1 [15,7]	2,8 [6]	0,9 [2,9]	0,6 [15]	0,2 [7,4]	0 [0,003]	0 [0,001]	54,5 [58]	18,3 [28,4]	0 [0,03]	0 [0,01]	61,4 [60]	20,6 [29,4]	0,9 [0]	0,3 [0]	1,3 [6]	0,4 [2,9]	78,1 [0]	26,2 [0]	47,8 [27]	16,0 [13,2]
	Côte de Fundy	0,3 [2]	0,2 [2,0]	26,8 [25]	16,9 [24,5]	7,7 [6]	4,9 [5,9]	- [16]	- [15,7]	7,4 [3]	4,7 [2,9]	32,0 [27]	20,1 [26,5]	0 [0,03]	0 [0,03]	19,0 [20]	11,9 [19,6]	8,4 [0]	5,3 [0]	0 [0,9]	0 [0,9]	38,8 [0]	24,4 [0]	18,4 [2]	11,6 [2,0]
ZEL	Hautes terres du Centre	1,7 [9]	0,0 [0,4]	818,7 [195]	21,0 [7,6]	181,4 [35]	4,7 [1,4]	176,1 [557]	4,5 [21,8]	13,8 [14]	0,4 [0,5]	296,0 [240]	7,6 [9,4]	548,3 [779]	14,1 [30,5]	673,2 [361]	17,3 [14,1]	34,6 [0]	0,9 [0]	151,5 [234]	3,9 [9,2]	525,1 [0]	13,5 [0]	475,0 [132]	12,2 [5,2]
	Basses terres de la Vallée	6,7 [17]	0,2 [0,7]	584,3 [523]	15,2 [20,1]	59,5 [14]	1,6 [1,5]	55,5 [396]	1,4 [15,2]	17,8 [9]	0,5 [0,3]	596,4 [381]	15,4 [14,7]	199,0 [232]	5,2 [8,9]	721,9 [548]	18,8 [21,1]	29,1 [0]	0,8 [0]	39,8 [78]	1,0 [3,0]	717,6 [0]	18,7 [0]	809,3 [400]	21,1 [15,4]
	Basses terres de l'Est	0,1 [1]	0,0 [0,2]	366,8 [99]	28,0 [15,5]	179,9 [111]	13,7 [17,4]	59,7 [247]	4,6 [38,7]	0	0	154,2 [67]	11,8 [10,5]	0 [4]	0 [0,6]	140,2 [80]	10,7 [12,5]	0	0	1,0 [0,8]	0,1 [0,1]	362,8 [0]	27,7 [0]	46,8 [294]	3,6 [0,5]
	Basses terres du Grand Lac	0	0	277,3 [133]	17,6 [15,7]	17,0 [27]	1,3 [3,2]	4,4 [69]	0,3 [8,1]	2,5 [4]	0,2 [0,5]	246,9 [245]	19,1 [28,9]	0 [0,1]	0 [0,01]	276,7 [242]	21,4 [28,6]	4,6 [0]	0,4 [0]	5,3 [20]	0,4 [2,4]	336,0 [0]	26,0 [0]	171,7 [107]	13,3 [12,6]
	Côte de Fundy	1,2 [8]	0,1 [1,8]	120,4 [110]	17,8 [24,7]	27,3 [24]	4,4 [5,4]	- [61]	- [13,7]	27,6 [12]	4,0 [2,7]	117,5 [116]	18,8 [26,0]	0 [0,6]	0 [0,1]	61,7 [93]	9,9 [20,9]	33,5 [0]	5,4 [0]	0 [5]	0 [1,1]	165,0 [0]	26,4 [0]	79,6 [16]	12,7 [3,6]

REMARQUES :

<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent le nombre d'occurrences mentionné dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude. Les valeurs pour la ZDP présentées dans ce tableau incluent les zones pour le nouveau pipeline, les nouvelles stations de pompage et les routes d'accès permanentes, alors que les données pour ces zones sont présentées de façon distincte dans le RDT sur la végétation et les milieux humides. Dans le RDT, les zones où le nouveau pipeline traverse les stations de pompage et les routes d'accès permanentes sont résumées dans les deux ensembles de ces composantes du projet. Pour cette raison, les valeurs de la superficie totale sont légèrement différentes dans ce tableau comparativement au RDT sur la végétation et les milieux humides.



*MILIEUX HUMIDES RÉGLEMENTÉS (MILIEUX HUMIDES D'IMPORTANCE PROVINCIALE ET MILIEUX HUMIDES CARTOGRAPHIÉS PAR GEO NB)*

Les résultats de la cartographie à jour (selon l'optimisation du tracé du pipeline) pour les MHIP et les milieux humides cartographiés par GeoNB dans la ZDP sont présentés dans le tableau 3.6-21 pour chaque écorégion traversée. Ce ne sont pas tous les milieux humides visibles sur le service de cartes Web GeoNB qui étaient compris dans les données téléchargées du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB, 2013); tous les milieux humides qui ne faisaient pas partie des données téléchargées, mais qui étaient visibles sur le service de cartes Web dans la ZEL, ont été numérisés manuellement. De plus, le service de cartes Web GeoNB et les données téléchargées incluaient les MHIP dans la couche de cartographie des milieux humides de GeoNB, ce qui a comptabilisé en double la superficie de ces milieux humides. La superficie comptabilisée en double a été supprimée des milieux humides cartographiés par GeoNB lorsqu'ils traversent des MHIP. Les MHIP dans la ZDP peuvent comprendre divers types de milieux humides en fonction de plusieurs caractéristiques, notamment l'influence de la côte et des marées, la présence d'EP, la taille du milieu humide et son emplacement dans les zones de plaines inondables importantes. Il n'existe cependant aucune description accessible au public de la valeur attribuée à chaque MHIP. La ZDP du pipeline traverse 2,4 ha de MHIP, ce qui correspond à la valeur présentée dans l'EES. Aucune autre station de pompage ni aucune voie d'accès permanente n'est située sur une MHIP.

La ZDP du pipeline comprend 34,7 ha de milieux humides cartographiés par GeoNB et la station de pompage de Cumberland Bay comprend 0,2 ha de milieux humides cartographiés par GeoNB. Aucune autre station de pompage ni aucune voie d'accès permanente n'est située dans un milieu humide cartographié par GeoNB. L'EES aurait dû présenter une valeur de 31,9 ha pour les milieux humides cartographiés par GeoNB; toutefois, une erreur arithmétique est à l'origine de la valeur de 34,3 ha présentée dans l'EES pour les milieux humides cartographiés par GeoNB.

**Tableau 3.6-21 Milieux humides d'importance provinciale et cartographiés par GeoNB dans la ZDP (Nouveau-Brunswick)**

Type de milieux humides cartographiés	Hautes terres (en ha)	Hautes terres du Centre (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres de la Vallée (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres de l'Est (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres du Grand Lac (en ha) <sup>1</sup>	Côte de Fundy (en ha) <sup>1</sup>	Total (en ha) <sup>1</sup>
MHIP	-	-	0,3	-	2,1	-	2,4
Milieux humides cartographiés par GeoNB	-	3,8 [3,1]	8,1 [7,9]	9,3 [9,2]	3,7 [2,8]	8,6 [8,9]	33,5 [31,9 <sup>2</sup> ]
REMARQUES :							
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets représentent les zones mentionnées dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.							
<sup>2</sup> Une erreur arithmétique est à l'origine de la valeur erronée de 34,3 ha présentée dans l'ESS à la place de la bonne valeur, soit 31,9 ha.							

### *MILIEUX HUMIDES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE RECENSÉS SUR LE TERRAIN*

Il y avait six milieux humides d'importance écologique recensés dans la ZDP en 2014. Ils sont décrits ci-dessous et résumés dans le tableau 3.6-22. Aucun milieu humide d'importance écologique n'a été mentionné dans l'EES.

Les milieux humides identifiés comme AGB0004-2014 et AGB0005-2014 constituent deux parties d'un marécage boisé dominé par des cèdres situé à l'est de la rivière Tobique. Ces deux milieux humides constituent un seul milieu humide. Il y a 23 emplacements pour 12 espèces végétales classées S3 ou plus rare qui ont été identifiés dans ce milieu humide de la ZEL. Le milieu humide est également digne de mention pour le couvert forestier mature dominé par le thuya occidental.

Le milieu humide DPM 0060-2014 est une tourbière côtière haute située au sud de l'aéroport de Saint John, qui contient trois espèces végétales classées S3 ou plus rare. Ce milieu humide est également digne de mention en tant qu'exemple exceptionnel d'une tourbière côtière. Il est proposé d'éviter ce milieu humide par l'optimisation du tracé.

Le milieu humide MDM0001-2014 qui fait partie de la plaine inondable de la rivière Tobique est digne de mention et comprend deux espèces végétales rares dans la ZEL, dont l'une est située dans la ZDP.

Le milieu humide MDM0013-2014 est un complexe marécageux composé de cèdres matures digne de mention qui comprend six espèces végétales S3 ou plus rare. Toutefois, les espèces végétales rares et peu communes retrouvées dans ce milieu humide sont surtout situées dans le corridor de la ligne de transport déjà dégagé et elles sont bien adaptées à la perturbation, ou elles sont retrouvées à plusieurs autres emplacements à l'extérieur de la ZDP.

Le milieu humide SLR0023-2014 est un milieu humide centré sur la plaine inondable du ruisseau Long à proximité du lac Washdemoak. La portion de ce milieu humide qui correspond à une plaine inondable est exceptionnelle puisqu'il s'agit d'une communauté peu commune dominée par l'érable argenté (*Acer saccharinum*), et qu'elle contient quatre EFIC ou espèces végétales peu communes, en plus d'être un excellent habitat pour la sauvagine.

### *TOUS LES MILIEUX HUMIDES (RÉGLÉMENTÉS ET NON RÉGLÉMENTÉS)*

La cartographie à jour des milieux humides fondée sur les travaux sur le terrain effectués en 2014, y compris le nombre et la superficie des milieux humides par classe de milieux humides, sont présentés dans le tableau 3.6-23 pour la ZDP. Les superficies globales des milieux humides pour la ZEL et la ZDP sont présentées dans le tableau 3.6-24.

Les milieux humides représentent approximativement 18,9 % de la ZDP. La proportion du milieu humide dans la ZDP est réduite comparativement à l'EES (34 %) en raison de l'optimisation du tracé du pipeline et de la cartographie à jour.

**Tableau 3.6-22 Milieux humides d'importance écologique recensés sur le terrain (Nouveau-Brunswick)**

Numéro d'identification du milieu humide	Emplacement	Écorégion	Classe de milieux humides Type de forme	Description	Mesures d'atténuation proposées	Nombre d'espèces végétales S3 ou plus rare		Superficie (en ha)	
						ZDP	ZEL	ZDP	ZEL
MDM0013-2014	1,5 km à l'ouest de la rivière Tobique	Écorégion des basses terres de la vallée	Marécage Bassin Boisé de conifères	Un marécage composé de cèdres à l'ouest de la rivière Tobique où la majorité des EFIC et des plantes peu communes se trouvent dans la ligne de transport adjacente.	Aucune requise	6	7	2,9	15,5
MDM0001-2014	Rive ouest de la rivière Tobique	Écorégion des basses terres de la vallée	Marais Plaine inondable riveraine Graminées	Un marécage composé de cèdres associé à une plaine inondable dominée par des graminées sur la rivière Tobique.	Franchissement sans tranchée	1	2	1,3	5,5
AGB0004-2014/ AGB0005-2014	2 km à l'est de la rivière Tobique sur les terres d'Acadian Timber	Écorégion des basses terres de la vallée	Marécage Plat sans marges / incliné sans marges Boisé à forêt mixte	Un grand complexe marécageux composé de cèdres comprenant une abondance d'EFIC et de plantes peu communes.	Optimisation du tracé	3	12	1,2	12,0
SLR0023-2014	Plaine inondable du ruisseau Long	Écorégion des basses terres du Grand Lac	Marécage Eaux d'infiltration Boisé à forêt mixte	Un milieu humide de plaine inondable le long du ruisseau Long composé d'une communauté forestière comprenant des érables argentés rares et des espèces végétales peu communes.	Franchissement sans tranchée	2	4	4,5	15,2

**Tableau 3.6-22 Milieux humides d'importance écologique recensés sur le terrain (Nouveau-Brunswick)**

Numéro d'identification du milieu humide	Emplacement	Écorégion	Classe de milieux humides Type de forme	Description	Mesures d'atténuation proposées	Nombre d'espèces végétales S3 ou plus rare		Superficie (en ha)	
						ZDP	ZEL	ZDP	ZEL
DPM0060-2014	À l'est de Saint John, directement au sud de l'aéroport de Saint John	Écorégion côtière de Fundy	Tourbière oligotrophe Bombé Mousse	Un exemple classique d'une tourbière côtière composée de plantes peu communes.	Optimisation du tracé	2	3	0,9	3,9

**Tableau 3.6-23 Classes de milieux humides dans la ZDP (Nouveau-Brunswick)**

Classe/type de milieu humide <sup>1</sup>	Hautes terres du Centre (en ha) <sup>2</sup>	Hautes terres du Centre (% du total) <sup>2</sup>	Basses terres de la Vallée (en ha) <sup>2</sup>	Basses terres de la Vallée (% du total) <sup>2</sup>	Basses terres de l'Est (en ha) <sup>2</sup>	Basses terres de l'Est (% du total) <sup>2</sup>	Basses terres du Grand Lac (en ha) <sup>2</sup>	Basses terres du Grand Lac (% du total) <sup>2</sup>	Côte de Fundy (en ha) <sup>2</sup>	Côte de Fundy (% du total) <sup>2</sup>	Total (en ha) <sup>2</sup>
Marécage	110,4 [253,9]	93,5 [88]	155,3 [236,1]	93,3 [96]	73,7 [116,0]	95,2 [78]	69,6 [82,1]	89,2 [89]	32,4 [52,8]	83,4 [100]	<b>441,4</b> <b>[740,9]</b>
Marécage arborescent	81,7 [78,3]	69,2 [27]	123,0 [172,6]	73,9 [70]	67,5 [116,0]	87,3 [78]	58,8 [34,7]	75,2 [38]	24,5 [39,6]	63,1 [75]	<b>355,4</b> <b>[441,2]</b>
Marécage arbustif	26,0 [172,8]	22,0 [60]	29,1 [62,8]	17,5 [26]	6,2 [0]	8,0 [0]	10,4 [47,4]	13,4 [51]	7,9 [13,2]	20,3 [25]	<b>79,6</b> <b>[296,1]</b>
Autres marécages	2,7 [2,8]	2,3 [1]	2,8 [0,7]	1,7 [< 1]	0	0	0,4 [0]	0,5 [0]	0	0	<b>5,9</b> <b>[3,6]</b>
Tourbière oligotrophe	0 [34,3]	0 [12]	0	0	3,6 [32,2]	4,7 [22]	6,0 [3,9]	7,7 [4]	4,1 [0]	10,5 [0]	<b>13,7</b> <b>[70,4]</b>
Marais	3,6 [0]	3,1 [0]	9,6 [4,6]	5,8 [2]	0	0,1 [0]	1,4 [1,8]	1,8 [2]	0,1	0,1 [< 1]	<b>14,7</b> <b>[6,5]</b>
Eau peu profonde	4,1 [0]	3,5 [0]	0,2 [1,2]	0,1 [< 1]	0	0	1,1 [4,6]	1,4 [5]	0	0	<b>5,4</b> <b>[5,8]</b>
Tourbière minérotrophe	0	0	1,7 [4,1]	1,0 [2]	0	0	0	0	2,3 [0]	6,0 [0]	<b>4,1</b> <b>[4,1]</b>
<b>Total</b>	<b>118,1</b> <b>[288,2]</b>	<b>100</b>	<b>166,5</b> <b>[246,1]</b>	<b>100</b>	<b>77,4</b> <b>[148,2]</b>	<b>100</b>	<b>78,1</b> <b>[92,4]</b>	<b>100</b>	<b>38,8</b> <b>[52,9]</b>	<b>100</b>	<b>478,8</b> <b>[827,7]</b>

REMARQUES :

<sup>1</sup> Les classes et les types de milieux humides ont été établis selon les délimitations effectuées sur le terrain et estimées à partir de modélisations (dans des zones non arpentées).

<sup>2</sup> Les valeurs entre crochets sont les nombres mentionnés dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

**Tableau 3.6-24 Milieux humides dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Nouveau-Brunswick)**

	Hautes terres du Centre (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres de la Vallée (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres de l'Est (en ha) <sup>1</sup>	Basses terres du Grand Lac (en ha) <sup>1</sup>	Côte de Fundy (en ha) <sup>1</sup>	Total (en ha) <sup>1</sup>
ZDP <sup>2</sup>	118,1 [288,2]	166,5 [246,1]	77,4 [148,2]	78,1 [92,4]	38,8 [52,9]	478,8 [827,7]
ZEL <sup>2</sup>	525,2 [1 237,3]	717,6 [1 028,6]	362,8 [624,5]	336,0 [416,3]	165,0 [226,9]	2 106,5 [3 534,5]
REMARQUES:						
<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets sont les nombres mentionnés dans l'EES.						
<sup>2</sup> Les milieux humides dans la ZDP et la ZEL sont délimités manuellement, interprétés et estimés à partir de modélisations (dans les zones non arpentées). Les milieux humides dans la ZER ont été estimés en 2013 dans le cadre d'un exercice de modélisation à l'aide du SIG. Cet exercice n'a pas été répété en 2014 et par conséquent, les renseignements sur les milieux humides dans la ZER ne sont pas présentés ici.						

### **COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES**

Vers la fin de 2014, le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB) a publié un inventaire forestier de conservation à jour qui n'était pas disponible pour la présentation de l'EES. Dans le nouvel inventaire, la superficie de la forêt de conservation dans la ZEL et la province est réduite. Plusieurs aires naturelles protégées candidates (ANPc) ont été officiellement proclamées Aires naturelles protégées (ANP).

Les zones de forêts de conservation (incluant les ANP) et les zones sensibles sur le plan environnemental sont situées dans la ZDP et la ZEL (voir le tableau 3.6-25). Les aires précises de chaque type de forêts de conservation ne sont pas indiquées, sauf pour les ANP, car les peuplements forestiers remplissent souvent plus d'un objectif de conservation (p. ex. : une communauté de forêt âgée et un habitat faunique de forêt âgée ou une aire naturelle protégée et une communauté de forêt âgée). Dans l'EES, un type de forêt de conservation où les routes et l'exploitation sont interdites (R/EI) et où le défrichement de corridors et l'abattage d'arbres ne sont pas permis, n'a pas fait l'objet d'un suivi en 2014 puisque l'ensemble de la zone pour ce type de forêts de conservation se trouve dans les ANP de la ZER en vertu de l'inventaire forestier de conservation à jour. Il n'est pas nécessaire de signaler ces zones puisque les ANP sont les seules CEP protégées par la loi, et elles sont assorties à une norme de protection plus élevée que les autres types de forêts de conservation.

Deux ANP sont situées dans la ZEL : la montagne Quisibis (ZPP n° 276), à environ 7,5 km au sud-est de McGivney, et Partridge Valley Est (ZPP n° 175), à l'est du Grand Lac. La rivière Verte Sud est une ANP proposée qui est également située dans la ZEL, à environ 20 km au nord d'Edmundston.

La superficie totale de l'ANP de la montagne Quisibis est de 156,9 ha, dont 3 ha se situent dans la ZEL et rien dans la ZDP. La superficie totale de l'ANP de Partridge Valley Est est de 983,8 ha, dont 6,3 ha devraient se situer dans la ZEL et rien dans la ZDP. La superficie totale de la rivière Verte Sud, une ANP proposée, est de 939 ha, dont 6,4 ha devraient se situer dans la ZDP et 28,4 ha dans la ZEL. Elle est présentement désignée comme une forêt de conservation où les routes et l'exploitation sont interdites (R/EI).

Les données géographiques sur l'emplacement des zones sensibles sur le plan environnemental et un examen des documents disponibles ont révélé que la zone sensible sur le plan environnemental du méandre mort de la rivière Grand, la zone sensible sur le plan environnemental de la vallée de la rivière Tobique et la zone sensible sur le plan environnemental du marécage composé de cèdres du ruisseau Lynch (interprétation de JDI) se situent probablement dans la ZDP et que ces trois zones sensibles sur le plan environnemental, de même que la zone sensible sur le plan environnemental de la montagne Quisibis (qui est associée à l'ANP de la montagne Quisibis) se situent probablement dans la ZEL. Ces zones ont été interprétées en fonction des renseignements disponibles.

Des CEP supplémentaires provenant des données de l'inventaire forestier du JDI ont été ajoutées au sommaire des CEP de 2014 dans le tableau 3.6-25 puisqu'elles sont maintenant disponibles depuis la présentation de l'EES. Ces zones incluent les peuplements que le JDI a interprété comme ayant un potentiel élevé de contenir des plantes rares, et des zones uniques qui ont été créées pour des raisons variées, notamment liées à l'utilisation par les animaux, comme les zones de vèlage des orignaux, les zones de nidification des oiseaux et occasionnellement, à titre d'emplacements de plantes rares. Aucune

plante rare n'a été trouvée dans la ZDP ni dans aucune des zones désignées par JDI comme étant un habitat de plantes rares.

Au total, la superficie des CEP dans la ZDP a augmenté de 62,5 ha, soit de 92,4 ha à 154,9 ha.

**Tableau 3.6-25 Communautés écologiques préoccupantes par écorégion (Nouveau-Brunswick)**

Nombre de zones sensibles sur le plan environnemental	ZDP <sup>1</sup>					ZEL <sup>1</sup>					ZER <sup>1</sup>			
	3 [1] <sup>2</sup>					4 [2] <sup>2</sup>					100 [105] <sup>2</sup>			
Écorégion	Forêt de conservation <sup>3</sup> (en ha)	R/EI <sup>4</sup> (en ha)	ANP <sup>4</sup> (en ha)	Zones sensibles sur le plan environnemental <sup>2</sup> (en ha)	CEP de JDI (en ha) <sup>5</sup>	Forêt de conservation <sup>3</sup> (en ha)	R/EI <sup>4</sup> (en ha)	ANP <sup>4</sup> (en ha)	Zones sensibles sur le plan environnemental <sup>2</sup> (en ha)	CEP de JDI (en ha) <sup>5</sup>	Forêt de conservation <sup>3</sup> (en ha)	R/EI <sup>4</sup> (en ha)	ANP <sup>4</sup> (en ha)	CEP de JDI (en ha) <sup>5</sup>
Hautes terres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213,8 [214,1]	0 [205,1]	0	0
Hautes terres du Centre	32,7 [20,6]	0 [6,4]	0	6,5 [0]	35,6 [0]	165,2 [122,4]	0 [107,5]	3,0 [0]	32,2 [0]	157,4 [0]	26 838,3 [28 101,0]	0 [22 791,7]	6 315,2 [0]	11 024,0 [0]
Basses terres de la Vallée	12,8 [12,8]	0 [10,2]	0	3,3 [0]	6,2 [0]	70,0 [69,8]	0 [57,8]	0	14,2 [0]	23,9 [0]	18 293,6 [19 252,1]	0 [14 468,3]	6 310,8 [0]	3 900,8 [0]
Basses terres de l'Est	17,6 [19,4]	0 [18,5]	0	0	26,1 [0]	93,5 [109,5]	0 [103,8]	0	0	114,3 [0]	21 959,6 [35 371,1]	0 [24 237,6]	3 690,8 [0]	15 102,6 [0]
Basses terres du Grand Lac	2,6 [2,3]	0 [2,2]	0	0	5,0 [0]	24,1 [25,1]	0 [22,0]	6,3 [0]	0	19,3 [0]	9 137,7 [10 803,6]	0 [7 963,0]	1 333,8 [0]	1 773,1 [0]
Côte de Fundy	6,5 [0]	0 [0]	0	0	0	26,5 [0]	0	0	0	0	638,3 [503,1]	0 [468,2]	0	543,5 [0]
<b>Total</b>	<b>72,2 [55,1]</b>	<b>0 [37,3]</b>	<b>0</b>	<b>9,7 [0]</b>	<b>73,0 [0]</b>	<b>379,3 [326,8]</b>	<b>0 [291,1]</b>	<b>9,3 [0]</b>	<b>46,6 [0]</b>	<b>314,9 [0]</b>	<b>77 081,3 [94 245,0]</b>	<b>0 [70 133,9]</b>	<b>17 650,6 [0]</b>	<b>32 344 [0]</b>

REMARQUES :

<sup>1</sup> Les valeurs entre crochets sont les nombres mentionnés dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

<sup>2</sup> Les zones sensibles sur le plan environnemental sont consignées par le CDCCA sous forme de points de localisation. Par conséquent, les renseignements sur l'étendue spatiale de ces caractéristiques ne sont pas disponibles; toutefois, les points se trouvant dans ou à proximité de la ZDP ou de la ZEL ont été interprétés après un examen des renseignements disponibles. Ces données indiquent que la zone sensible sur le plan environnemental du méandre mort de la rivière Grand, la zone sensible sur le plan environnemental de la vallée de la rivière Tobique et la zone sensible sur le plan environnemental du marécage composé de cèdres du ruisseau Lynch (interprétation de JDI) se situent probablement dans la ZDP et que ces trois zones sensibles sur le plan environnemental, de même que la zone sensible sur le plan environnemental de la montagne Quisibis se situent probablement dans la ZEL. Les zones sensibles sur le plan environnemental dans la ZER, mais à l'extérieur de la ZEL, n'ont pas été interprétées et sont indiquées ci-dessus en tant que nombre de zones.

<sup>3</sup> La forêt de conservation comprend la communauté de forêt âgée (CFA), l'habitat faunique de forêt âgée (HFFA), les aires naturelles protégées (ANP), l'aire d'hivernage des cerfs (AHC) et les zones tampons. Cette base de données a récemment été mise à jour par le MRNNB et diffère de celle déclarée en 2013.

<sup>4</sup> Les forêts dans lesquelles les routes et l'exploitation sont interdites (R/EI) constituent un sous-ensemble de forêts de conservation, dans lequel la construction de routes et l'exploitation forestière sont interdites selon la gestion des terres de la Couronne. Toutes les zones dans lesquelles les routes et l'exploitation sont interdites (R/EI) sont des ANP dans l'inventaire forestier de conservation à jour et les remplacent dans le contexte réglementation et d'atténuation. Ainsi, les zones dans lesquelles les routes et l'exploitation sont interdites (R/EI) ne font plus l'objet d'un suivi en tant que catégorie distincte de CEP.

<sup>5</sup> Les CEP de JDI incluent un habitat de plantes rares et des zones uniques, comme cela a été identifié par J.D. Irving, Ltd.



### ESPÈCES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION

Des inventaires pour le projet en 2014 ont identifié de nouvelles occurrences de 32 EFIC de nature végétale dans la ZER non mentionnées dans l'EES. De ces occurrences, 18 occurrences de 15 espèces sont dans la ZDP (voir le tableau 3.6-26).

Une liste complète des espèces floristiques, y compris les EFIC, retrouvées pendant tous les inventaires réalisés dans le cadre du projet est présentée dans le RDT sur la végétation et les milieux humides du Nouveau-Brunswick (volume 11). Les emplacements précis des EFIC sont montrés dans le RDT sur la végétation et les milieux humides du Nouveau-Brunswick.

**Tableau 3.6-26 Espèces fauniques d'intérêt dans la ZDP et la ZEL (Nouveau-Brunswick)**

Nom commun	Nom scientifique	Rang attribué par le CDCCA <sup>1</sup>	Statut attribué par le CCCEP <sup>2</sup>	Occurrences		
				ZDP <sup>3</sup>	ZEL, à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	ZER, à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
<b>Observées au sein de la ZEL</b>						
bident discoïde	<i>Bidens discoidea</i>	S1	possiblement en péril	1	0 [1]	0
carex gris	<i>Carex grisea</i>	S1	possiblement en péril	0	2	0
carex laxiflore	<i>Carex laxiflora</i>	inconnu <sup>4</sup>	non classé <sup>4</sup>	0	1	0
agrostide de Mertens	<i>Agrostis mertensii</i>	S1S2	possiblement en péril	1	0	0
thélyptère simulatrice	<i>Thelypteris simulata</i>	S1S2	possiblement en péril	2 [1]	2 [1]	3 [0]
carex rostré	<i>Carex rostrata</i>	S1S2	sensible	1	0	1 [0]
orchis à feuille ronde <sup>5</sup>	<i>Amerorchis rotundifolia</i> <sup>4</sup>	S2	possiblement en péril	0	1	0
carex ténuiflore	<i>Carex tenuiflora</i>	S2	possiblement en péril	1	0	0
cyripède soulier	<i>Cypripedium parviflorum</i> var. <i>makasin</i>	S2	possiblement en péril	1	0	6 [0]
carex de Peck	<i>Carex albicans</i> var. <i>emmonsii</i>	S2	sensible	1	0	0
carex à côtes	<i>Carex gynocrates</i>	S2	sensible	0	1	1 [0]
élodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>	S2	sensible	1	1	0
chèvrefeuille à feuilles oblongues	<i>Lonicera oblongifolia</i>	S2	sensible	1	5	7 [0]
polygala sanguin	<i>Polygala sanguinea</i>	S2	sensible	2	4 [5]	7 [0]

**Tableau 3.6-26 Espèces fauniques d'intérêt dans la ZDP et la ZEL (Nouveau-Brunswick)**

Nom commun	Nom scientifique	Rang attribué par le CDCCA <sup>1</sup>	Statut attribué par le CCCEP <sup>2</sup>	Occurrences		
				ZDP <sup>3</sup>	ZEL, à l'extérieur de la ZDP <sup>3</sup>	ZER, à l'extérieur de la ZEL <sup>3</sup>
renouée de Carey	<i>Polygonum careyi</i>	S2	sensible	0 [1]	2	0
potamot de Richardson	<i>Potamogeton richardsonii</i>	S2	sensible	0	1	0
spiranthe penchée	<i>Spiranthes cernua</i>	S2	sensible	2	2	2 [0]
callitriche hermaphrodite	<i>Callitriche hermaphroditica</i>	S2	en sécurité	0	2	0
carex plantain	<i>Carex plantaginea</i>	S2S3	sensible	1	1	0
gaillet du Labrador	<i>Galium labradoricum</i>	S2S3	sensible	0	1	0
valériane des vases	<i>Valeriana uliginosa</i>	S2S3	sensible	1	3	1 [0]
carex brûlé	<i>Carex adusta</i>	S2S3	en sécurité	0	2	0
botryche lancéolé	<i>Botrychium lanceolatum</i>	S3	sensible	0	2	1 [0]
carex engaîné	<i>Carex vaginata</i>	S3	sensible	0	1	0
cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	S3	sensible	1	3	7 [0]
habénaire fimbriée	<i>Platanthera grandiflora</i>	S3	sensible	1	4 [3]	2 [0]
épiare hispide	<i>Stachys tenuifolia</i>	S3	sensible	0	1	0
callitriche terrestre	<i>Callitriche terrestris</i>	S1	indéterminé	0	0	2 [0]
goodyérie à feuilles oblongues	<i>Goodyera oblongifolia</i>	S2	sensible	0	0	5 [0]
épilobe coloré	<i>Epilobium coloratum</i>	S2?	sensible	0	0	2 [0]
mûre de Pennsylvanie	<i>Rubus pensilvanicus</i>	S2?	en sécurité	0	0	1 [0]
ophioglosse nain	<i>Ophioglossum pusillum</i>	S2S3	sensible	0	0	1 [0]

REMARQUES :

<sup>1</sup> CDCCA (2012)

<sup>2</sup> CCCEP (2011)

<sup>3</sup> Les valeurs entre crochets représentent le nombre d'occurrences mentionné dans l'EES. Si un seul chiffre est donné, il n'y a alors aucun changement entre l'EES et la mise à jour de l'étude.

<sup>4</sup> Les données sont actuellement insuffisantes pour évaluer cette espèce au Nouveau-Brunswick, mais elle est classée au rang S1/Possiblement en péril en Nouvelle-Écosse et il est probable qu'elle soit d'une rareté semblable au Nouveau-Brunswick.

<sup>5</sup> L'identité des espèces n'a pas été vérifiée; elle sera confirmée pendant la période de floraison de 2015.

### ESPÈCES VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

Le travail sur le terrain mené en 2014 a recensé 12 espèces de mauvaises herbes envahissantes en 80 endroits de la ZEL, dont huit espèces en 42 endroits étaient dans la ZDP. Les occurrences d'espèces de mauvaises herbes envahissantes sont présentées dans le tableau 3.6-27. Aucune de ces occurrences n'a été mentionnée dans l'EES.

**Tableau 3.6-27 Espèces végétales envahissantes dans la ZDP et la ZEL (Nouveau-Brunswick)**

Nom scientifique	Nom commun	Occurrences dans la ZDP	Occurrences dans la ZEL, à l'extérieur de la ZDP
<i>Acer platanoides</i>	érable plane	2	0
<i>Aegopodium podagraria</i>	égopode podagraire	0	1
<i>Anthriscus sylvestris</i>	anthrisque des bois	1	0
<i>Cirsium arvense</i>	chardon du Canada	1	2
<i>Frangula alnus</i>	nerprun bourdaine	17	15
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	berce de caucase	0	1
<i>Hieracium lachenalii</i>	épervière vulgaire	3	2
<i>Lysimachia nummularia</i>	lysimaque nummulaire	0	1
<i>Melilotus albus</i>	mélilot blanc	1	1
<i>Phalaris arundinacea</i>	alpiste roseau	16	14
<i>Poa nemoralis</i>	pâturin des bois	1	0
<i>Scrophularia nodosa</i>	scrofulaire noueuse	0	1
<b>Total</b>		<b>42</b>	<b>38</b>

### 3.6.3 Portée de l'évaluation

Les interactions potentielles du projet quant aux changements apportés aux composantes du projet (c.-à-d. les optimisations du tracé du pipeline, les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et les remplacements des ouvrages de franchissement de cours d'eau) sont les mêmes que celles décrites pour le nouveau pipeline dans l'EES. Les effets potentiels abordés dans l'EES concernant la végétation et les milieux humides sont les suivants :

- Changement des communautés de végétation indigène
- Perte ou perturbation des milieux humides
- Changement dans les CEP
- Changement des EFIC (y compris les EP)
- Introduction ou propagation d'espèces végétales envahissantes et exotiques définie dans les règlements provinciaux

La portée de l'évaluation est la même que celle présentée dans l'EES. Les effets résiduels pour un changement dans les communautés de végétation indigène, la perte ou la perturbation des milieux humides ou l'introduction ou la propagation d'espèces végétales envahissantes ou exotiques ne sont pas inclus dans les changements des composantes du projet traités dans cette mise à jour de l'étude (voir les sections 3.6.3.1 et 3.6.3.2). Les effets résiduels pour le changement dans les CEP et dans les EFIC de nature végétale sont visés par la présente mise à jour de l'étude (voir la section 3.6.6).

### **3.6.3.1 *Changement dans les communautés de végétation indigène et la perte ou la perturbation de milieux humides***

Pendant la construction des nouveaux pipelines (c.-à-d. l'optimisation du tracé du pipeline, la modification du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et les remplacements de franchissements de cours d'eau), le défrichage, le nivellement et d'autres activités risquent d'entraîner directement la perte et la fragmentation temporaires de communautés de végétation indigène et de milieux humides. À l'issue de la construction, les communautés de végétation indigène et les milieux humides seront rétablies au sein de ces nouvelles ZDP. À ce titre, aucun effet résiduel n'est prévu quant au changement des communautés de végétation indigène ou à la perte de milieux humides pendant la construction; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude.

Durant l'exploitation des nouveaux pipelines (c.-à-d. l'optimisation du tracé du pipeline, les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et les remplacements des ouvrages de franchissement de cours d'eau), aucun défrichage supplémentaire de végétation indigène ni aucune perturbation du milieu ne sont prévus. À ce titre, aucun effet résiduel n'est prévu quant au changement des communautés de végétation indigène ou à la perte de milieux humides pendant l'exploitation; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude.

### **3.6.3.2 *Introduction ou propagation d'espèces floristiques exotiques et envahissantes***

Les activités de construction des nouveaux pipelines (c.-à-d. l'optimisation du tracé du pipeline, les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et les remplacements des ouvrages de franchissement de cours d'eau) pourraient potentiellement contribuer à l'introduction ou à la propagation d'espèces floristiques envahissantes et exotiques. Toutefois, tel que le décrit l'EES, un programme intégré de contrôle de la végétation sera mis en œuvre pendant la construction et l'exploitation afin de limiter l'introduction et la propagation potentielles d'espèces végétales envahissantes et exotiques. À ce titre, aucun effet résiduel n'est prévu quant à l'introduction ou la propagation d'espèces végétales envahissantes et exotiques pendant la construction et l'exploitation ; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude.

### **3.6.4 Méthodes d'analyse**

Les méthodes d'analyse concernant l'évaluation des effets potentiels sont les mêmes que celles indiquées dans l'EES.

### **3.6.5 Mesures d'atténuation**

Les mesures d'atténuation des effets potentiels sont les mêmes que celles abordées dans l'EES et présentées dans le PPE.

### **3.6.6 Effets résiduels du projet**

Les critères de classification des effets et la définition d'un important effet résiduel néfaste sont les mêmes que ceux indiqués dans l'EES.

Pendant la construction des nouveaux pipelines (c.-à-d. l'optimisation du tracé du pipeline, les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et les remplacements de franchissements de cours d'eau), le défrichage, le nivellement et d'autres activités pourraient entraîner la suppression partielle ou totale de certaines CEP et EFIC. Des mesures d'évitement et d'atténuation pour les CEP et les EFIC seront utilisés dans la mesure du possible. Grâce à la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans l'EES et le plan de protection de l'environnement (PPE), certains effets sur les CEP et les EFIC devraient être atténués. Cependant, des effets sur les CEP et les EFIC pourraient tout de même se produire en raison de l'incertitude au sujet de la réussite des techniques de remise en état et de conditions après la remise en état qui ne peuvent être contrôlées par Énergie Est (c.-à-d. des sécheresses ou des inondations). La caractérisation des effets résiduels pour les effets sur le changement dans les CEP et dans les EFIC de nature végétale est présentée ci-dessous.

En ce qui concerne les composantes du projet qui n'ont pas changé depuis l'EES, la caractérisation des effets résiduels pour les effets sur les changements dans les communautés de végétation indigène, la perte ou la suppression des milieux humides, les changements dans les CEP et les changements dans certaines EFIC de nature végétale demeure inchangée depuis l'EES à la lumière des données de référence supplémentaires. Les effets résiduels d'un changement dans les communautés de végétation indigène, la perte ou la perturbation des milieux humides et un changement dans les EFIC de nature végétale en raison des données de référence supplémentaires ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé pour le changement dans les communautés de végétation indigène et la perte ou la perturbation de milieux humides. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé pour le changement dans les CEP, modéré pour le changement dans les EFIC de nature végétale et élevé pour le changement dans les espèces en péril où ces ressources ont été identifiées.

#### **3.6.6.1 Saskatchewan et Manitoba**

##### ***OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE***

Aucune CEP ou EFIC n'a été identifiée dans la ZEL de l'optimisation du tracé du latéral de Cromer. C'est pourquoi la caractérisation des effets résiduels n'est pas nécessaire pour cette composante du projet.

### ***MODIFICATIONS DU TRACÉ DU PIPELINE AUTOUR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE TRANSCANADA***

Aucune CEP ou EFIC n'a été identifiée dans la ZEL des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada. C'est pourquoi la caractérisation des effets résiduels n'est pas nécessaire pour cette composante du projet.

### ***REPLACEMENT DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU***

Aucune CEP ou EFIC n'a été identifiée dans la ZEL du remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine. C'est pourquoi la caractérisation des effets résiduels n'est pas nécessaire pour cette composante du projet.

#### **3.6.6.2 Nord de l'Ontario**

### ***MODIFICATIONS DU TRACÉ DU PIPELINE AUTOUR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE TRANSCANADA***

Aucune CEP ou EFIC n'a été identifiée dans la ZEL des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada. C'est pourquoi la caractérisation des effets résiduels n'est pas nécessaire pour cette composante du projet.

### ***REPLACEMENT DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU***

#### ***CHANGEMENT DANS LES CEP***

**Construction** : Une zone d'environ 0,3 ha de la CEP se trouve dans la ZDP de remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Rideau et sera probablement perturbée pendant la construction. La construction peut également se traduire par des effets lisières indirects dans la ZEL adjacente. Les conditions topographiques et hydrologiques d'origine des CEP seront à peu près rétablies au terme de la construction.

Cet effet résiduel est caractérisé comme suit :

- La direction est négative puisqu'il y aura probablement des effets sur une CEP.
- L'ampleur est faible puisque l'effet sera limité à une aire d'importance environnementale d'environ 0,3 ha qui sera rétablie au terme de la construction.
- L'étendue géographique correspond à la ZPP pour les effets directs sur les milieux humides et à la ZEL pour les effets lisières indirects.
- La durée est à moyen terme.
- L'effet ne devrait se produire qu'une seule fois (c.-à-d. pendant la construction).
- L'effet est réversible au terme de la construction et de la remise en état.
- Le contexte écologique et socioéconomique est modéré considérant que le paysage est un mélange de terres cultivables, de pâturages, de zones urbaines, de zones boisées et de milieux humides.

La zone d'effets sur les CEP se limite à 0,3 ha qui seront remis en état au terme de la construction. De façon globale, les effets sur les CEP ne devraient pas être importants. La fiabilité des prévisions est élevée.

**Exploitation** : Pendant l'exploitation du projet, un contrôle intégré de la végétation sera mis en œuvre le long de l'emprise et pourrait avoir une incidence sur les CEP.

Cet effet résiduel est caractérisé comme suit :

- La direction est négative. Les CEP situées le long de l'emprise peuvent être touchées de manière négative en raison du contrôle de la végétation.
- L'ampleur est faible. L'ampleur devrait être faible puisque la superficie des CEP touchées est inférieure à la superficie de 0,3 ha de la ZDP dans les CEP qui est touchée pendant la construction.
- L'étendue géographique correspond à la ZPP. Les effets potentiels devraient se limiter à une zone d'une superficie inférieure à celle de la ZPP.
- La durée est à long terme. Les effets du projet sont prévus sur le long terme en raison du contrôle de la végétation pendant la durée du projet.
- Cet effet devrait se produire régulièrement et à plusieurs reprises pendant l'exploitation.
- L'effet est réversible au terme de l'exploitation du projet.
- Le contexte écologique et socioéconomique est modéré considérant que le paysage est un mélange de terres cultivables, de pâturages, de zones urbaines, de zones boisées et de milieux humides.

Grâce à la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, les effets négatifs sur les CEP pendant l'exploitation devraient être atténués, à l'exception du contrôle de la végétation le long de l'emprise pendant la durée de l'exploitation. De façon globale, les effets sur les CEP ne devraient pas être importants. La fiabilité des prévisions est élevée.

#### *CHANGEMENT DES EFIC DE NATURE VÉGÉTALE*

Aucune EFIC n'a été recensée dans la ZDP de remplacement des franchissements de la rivière Madawaska et de la rivière Rideau. C'est pourquoi la caractérisation des effets résiduels n'est pas nécessaire pour cette composante du projet.

### **3.6.6.3 Est de l'Ontario**

#### **OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE**

La caractérisation des effets résiduels relativement aux effets d'un changement dans les CEP et les EFIC de nature végétale pendant la construction et l'exploitation n'a pas changé par rapport à l'EES en raison de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline dans l'Est de l'Ontario. Avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels négatifs d'un changement dans les CEP et d'un changement dans les EFIC de nature végétale en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé.

#### **3.6.6.4 Québec**

##### ***OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE***

La caractérisation des effets résiduels relativement aux effets d'un changement dans les CEP et les EFIC de nature végétale pendant la construction et l'exploitation n'a pas changé par rapport à l'EES en raison de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline au Québec. Avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels négatifs d'un changement dans les CEP et d'un changement dans les EFIC de nature végétale en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé pour les CEP et est passé de faible à élevé pour les EFIC en raison de données supplémentaires recueillies en 2014.

#### **3.6.6.5 Nouveau-Brunswick**

##### ***OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE***

La caractérisation des effets résiduels relativement aux effets d'un changement dans les CEP et les EFIC de nature végétale pendant la construction et l'exploitation n'a pas changé par rapport à l'EES en raison de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline au Nouveau-Brunswick. Avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels négatifs d'un changement dans les CEP et d'un changement dans les EFIC de nature végétale en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé pour les CEP et est passé de faible à modéré pour les EFIC en raison de données supplémentaires recueillies en 2014.

#### **3.6.7 Résumé**

La présente mise à jour fournit des renseignements sur l'évaluation de la végétation et des milieux humides en ce qui concerne les composantes du projet qui n'ont pas été évaluées dans l'EES ou qui ont changé après la soumission de l'EES. Elle comprend également un résumé des données de référence supplémentaires recueillies en 2014, lesquelles ont été utilisées pour mettre à jour les conditions existantes au sein de la ZDP et de la ZEL, et fournit des renseignements pour déterminer si des changements sont nécessaires quant aux effets résiduels du projet présentés dans l'EES. L'évaluation des renseignements à jour n'a pas modifié les conclusions de l'EES pour la végétation et les milieux humides.

#### **3.6.8 Suivi et surveillance**

Les mesures de suivi et de surveillance n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans l'EES.